

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

Annexe au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des Affaires culturelles (1) à la suite d'une mission d'information effectuée du 14 au 27 septembre 1987 sur l'état de la francophonie et l'usage de la langue française à Madagascar et à l'île Maurice.

Par MM. Michel MIROUDOT, Jacques HABERT, Jacques CARAT,
Mme Hélène LUC et M. Jean-François LE GRAND,

Sénateurs.

(1) Cette commission est composée de : MM. Maurice Schumann, président ; Léon Eeckhoutte, Paul Séramy, Pierre Laffitte, Michel Miroudot, vice-présidents ; Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Jacques Habert, Adrien Gouteyron, Pierre Vallon, secrétaires ; MM. Hubert d'Andigné, François Autain, Jacques Bérard, Jean-Pierre Blanc, Roger Bolleau, Philippe de Bourgoing, Pierre Brantus, Jacques Carat, Pierre Carous, Ernest Cartigny, Jean Delaneau, André Diligent, Alain Dufaut, Jean Dumont, Jules Faigt, Alain Gérard, Yves Goussebaire-Dupin, Robert Guillaume, Philippe Labeyrle, Marc Lauriol, Jean-François Le Grand, Paul Loridant, Mme Hélène Luc, MM. Marcel Lucotte, Kléber Malécot, Hubert Martin, Christian Masson, Michel Maurice-Bokanowski, Dominique Pado, Sosefo Makapé Papilio, Jacques Pelletier, Maurice Pic, Raymond Poirier, Roger Quilliot, Ivan Renar, Roland Ruet, Abel Sempé, Pierre Sicard, Pierre-Christian Taittinger, Dick Ukeiwé, Albert Vecten, Marcel Vidal.

Langue française. — Francophonie - Madagascar - Ile Maurice.

SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION	5
PROGRAMME DE LA MISSION	7
MADAGASCAR	
Présentation générale	13
I. — La francophonie entre parenthèses : 1972-1980	15
A. — La conquête de l'indépendance malgache	15
1. De la domination coloniale à l'indépendance formelle	15
2. De l'indépendance juridique à l'indépendance réelle	16
B. — La malgachisation et le refroidissement des relations franco-malgaches	18
1. La malgachisation, symbole de l'indépendance	18
2. La dégradation temporaire des relations franco-malgaches	19
II. — La relance du français et de la francophonie : « parler français, rester malgache » ..	21
A. — Le français dans l'enseignement {	22
1. Le dispositif scolaire français	22
2. Le français dans l'enseignement malgache	31
3. L'enseignement supérieur malgache	36
B. — La présence culturelle francophone à Madagascar	39
1. Le centre culturel Albert Camus	39
2. Les Alliances Françaises	41
C. — La diffusion d'un environnement francophone dans les médias	44
1. Une diffusion francophone dans les médias	44
a) Radio-Madagascar II : une chaîne en français	44
b) La diffusion d'émissions pédagogiques d'apprentissage du français par la télévision	45
2. Un effort important à accomplir dans le domaine de la presse	46

L'ILE MAURICE

I. - Présentation générale	49
II. - La francophonie à l'île Maurice	56
A. - <i>Le français dans l'enseignement</i>	57
1. Le système scolaire mauricien	57
2. Le dispositif scolaire français	61
B. - <i>La présence culturelle francophone à l'île Maurice</i>	63
1. Le centre culturel Charles-Baudelaire	63
2. Un univers médiatique largement francophone	64
3. La situation du livre français à l'île Maurice	65
CONCLUSION	66
ANNEXES	69
Annexe 1 : résolution tendant à rétablir le français comme langue d'enseignement dans les établissements malgaches, adoptée par l'Assemblée Nationale Populaire le 10 décembre 1982	71
Annexe 2 : effectifs des élèves scolarisés dans les établissements français de Madagascar pour l'année scolaire 1987-1988	73
Annexe 3 : listes de la presse française, soviétique et chinoise diffusée à Madagascar, avec indication de leur prix de vente	77

Mesdames, Messieurs,

Votre commission des Affaires culturelles a été autorisée par le Sénat à envoyer au cours de l'intersession de l'été 1987, une mission d'information à Madagascar et à l'île Maurice, afin d'y étudier l'état de la francophonie et l'usage du français.

La délégation de la commission présidée par M. Michel MIROUDOT, Sénateur de la Haute-Saône, et composée en outre de MM. Jacques HABERT, Sénateur représentant les français établis hors de France, Jacques CARAT, Sénateur du Val de Marne, Mme Hélène LUC, Sénateur du Val de Marne et M. Jean-François LE GRAND, Sénateur de la Manche, a ainsi séjourné à Madagascar du 14 au 20 septembre 1987 et à l'île Maurice du 21 au 26 septembre.

La mission a également fait une brève escale dans l'île de La Réunion où elle a passé la journée du 21 septembre.

La délégation a bénéficié, tout au long de son déplacement, d'un accueil particulièrement chaleureux. Elle tient à remercier ici sincèrement les autorités malgaches et mauriciennes qui lui ont fait l'honneur de la recevoir, de même que l'ensemble des hauts fonctionnaires et des responsables culturels qui ont apporté leur efficace collaboration au bon déroulement de la mission et ont ainsi largement contribué à l'intérêt de son séjour.

PROGRAMME DE LA MISSION

MADAGASCAR

Mardi 15 septembre :

- 7 h 45 Arrivée à l'aéroport d'Ivato, à Tananarive.
- 10 h 00 Entretien avec **M. Lucien Xavier Michel Andrianarahinjaka**, président de l'Assemblée nationale populaire.
- 11 h 00 Réunion de travail à l'ambassade.
- 12 h 30 Déjeuner offert par **S.E. Alain Bry**, ambassadeur de France.
- 15 h 00 Visite de l'Académie malgache et entretien avec **M. Raymond Ranjeva**, vice-président de l'académie.
- 16 h 30 Visite et présentation des activités du Centre culturel Albert-Camus.
- 18 h 00 Spectacle offert au Centre culturel : pièce francophone d'un auteur malgache : « La Reine blessée ».
- 20 h 00 Dîner offert par **M. Jacques Gazon**, premier conseiller.

Mercredi 16 septembre :

- 9 h 00 Visite de l'Alliance Française de Tananarive. Entretien avec **MM. Christian Dumarty**, délégué général de l'Alliance Française à Madagascar et **Henri Contassot**, directeur du bureau d'action pédagogique de l'Alliance Française.
- 10 h 30 Entretien avec **M. Rakotondrainibe**, recteur de l'université de Madagascar. Visite du campus. Cocktail offert par le recteur.
- 12 h 00 Visite du lycée français de Madagascar.
- 12 h 45 Déjeuner offert par **M. Jean-Pierre Bercot**, deuxième conseiller.
- 15 h 00 Entretien avec **M. Charles Zeny**, ministre de l'enseignement secondaire et de l'éducation de base. Remise officielle du manuel de T3 par **M. Michel Miroudot**.
- 16 h 00 Entretien avec **M. Razukaboana**, conseiller suprême de la Révolution.

- 16 h 30 Visite du Centre d'information technique et économique (C.I.T.E.) de la mission de coopération et d'action culturelle.
- 17 h 00 Visite de la maison Jean-Laborde, du palais de la Reine et de la ville haute.
- 20 h 00 Dîner officiel à la résidence.

Jeudi 17 septembre :

- 7 h 00 Départ pour Fort-Dauphin.
- 9 h 00 Accueil de la délégation par Mme de Heaulme, agent consulaire, et M. de Heaulme.
- 10 h 30 Visite au président du Comité exécutif du Fivondronana de Fort-Dauphin.
- 11 h 00 Visite au maire de Fort-Dauphin, président du Firaisana.
- 15 h 00 Excursion à l'îlot des Portugais.
- 18 h 00 Cocktail offert par M. et Mme de Heaulme, en présence des Français de Fort-Dauphin.

Vendredi 18 septembre :

Excursion à Berenty : visite de l'exploitation de sisal et de la réserve de M. de Heaulme.

Samedi 19 septembre :

- 9 h 50 Départ pour Tananarive.
- 14 h 00 Visite du Palais d'été d'Ambohimanga.
- 20 h 00 Dîner offert par la mission de coopération et d'action culturelle.

Dimanche 20 septembre :

- 12 h 00 Déjeuner offert à la résidence par S.E. Alain Bry.
- 14 h 55 Départ pour La Réunion.

LA RÉUNION

Lundi 21 septembre :

- 10 h 30 Survol de l'île en hélicoptère.
- 12 h 30 Déjeuner offert à la préfecture par M. Rémi Thuard, secrétaire général.

- 14 h 30 Réunion de travail à la préfecture : le rayonnement culturel et économique de La Réunion dans l'océan Indien.
- 18 h 20 Départ pour l'île Maurice.

ILE MAURICE

Lundi 21 septembre :

- 20 h 30 Dîner offert à la résidence par S.E. Philippe Petit, ambassadeur de France.

Mardi 22 septembre :

- 9 h 30 Visite du lycée français Labourdonnais à Curepipe.
- 11 h 00 Séance de travail au lycée.
- 12 h 30 Déjeuner offert par M. Thierry Burkard, chef de la mission de coopération et d'action culturelle.
- 15 h 00 Visite de l'exposition « Maisons mauriciennes » à la mairie de Curepipe.
- 15 h 45 Visite du Théâtre du Plaza à Rose-Hill.
- 16 h 30 Visite et présentation des activités du centre culturel français Charles-Baudelaire à Rose-Hill.
- 20 h 30 Dîner du Festival international de la mer à Curepipe.

Mercredi 23 septembre :

- 10 h 30 Visite à M. Aneerood Jugnauth, Premier ministre.
- 11 h 00 Visite à M. Gaetan Duval, vice-Premier ministre.
- 11 h 30 Visite à M. Ajay Deby, speaker de l'Assemblée législative.
- 12 h 30 Déjeuner offert par S.E. Philippe Petit à Port-Louis, en présence de MM. Armoogun Parsumaren, ministre de l'éducation, des arts et de la culture et Michaël Glover, ministre de la jeunesse et des sports.
- 15 h 00 Visite du centre d'enseignement et de documentation de l'ambassade de France à Port-Louis.
- 15 h 30 Visite de la citadelle de Port-Louis.
- 19 h 00 Gala de clôture de la Dizaine française du festival international de la mer à Port-Louis.

Jeudi 24 septembre :

- 10 h 30 Visite du collège des Ondes, au Réduit.
- 12 h 00 Déjeuner à Euréka.

- 14 h 00 Visite du Mahatma Gandhi Institute, à Moka.
- 15 h 00 Entretien avec le président des Editions de l'océan Indien.
- 16 h 00 Visite du Sud-Ouest de l'île.
- 18 h 00 Cocktail offert par M. Hervé Crônel, conseiller culturel.

Vendredi 25 septembre :

- 10 h 30 Entretien avec M. V. Ringadoo, gouverneur général de l'île Maurice, au Château du Réduit.
- 11 h 00 Visite de l'Alliance Française de Port-Louis.
- 11 h 30 Visite de l'Ecole du Nord à Mapou.
- 12 h 30 Déjeuner à Grand Baie.
- 14 h 30 Visite des jardins de Pamplemousse.
- 15 h 30 Visite de l'*Express*, quotidien de langue française.

Samedi 26 septembre :

Journée libre.

- 22 h 00 Retour sur Paris.

MADAGASCAR

Par ses caractéristiques géographiques et humaines, Madagascar représente un enjeu déterminant du maintien et de la vitalité de la francophonie dans l'Océan Indien. Elle constitue, de loin, la plus grande île de cette partie du monde. Sa superficie, qui atteint 530.000 kilomètres carrés, couvre une surface équivalente à celle de la France et du Benelux réunis, et près de 300 fois supérieure à celle de La Réunion ou de l'île Maurice.

La position géographique stratégique de Madagascar éveille les convoitises. Séparée de l'Afrique Australe par le Canal du Mozambique (400 km de large en moyenne), la "Grande Ile" se trouve au carrefour des voies maritimes convergeant d'Asie, d'Afrique orientale et du Moyen-Orient : elle contrôle ainsi les voies d'accès des grandes puissances aux matières premières et aux métaux précieux des Etats riverains de l'Océan Indien, qui abritent sept des douze principaux stocks mondiaux de matières premières.

Madagascar est dotée par ailleurs d'un potentiel économique encore trop peu ou mal exploité. L'économie malgache traverse depuis plusieurs années une phase de récession profonde et durable, qui se traduit par une chute sensible du produit national brut par habitant, et dont l'issue ne semble pas imminente, en dépit de récentes améliorations consécutives aux accords passés avec le Fonds monétaire international. Des efforts importants restent à accomplir pour remédier aux conséquences néfastes d'une période de désinvestissement prolongée : obsolescence du patrimoine industriel, détérioration avancée des infrastructures routières et ferroviaires, dégradation des conditions et des circuits de commercialisation.

Madagascar dispose néanmoins d'atouts naturels et humains non négligeables, qui peuvent laisser entrevoir un redémarrage économique à moyen terme. La Grande Ile bénéficie de conditions climatiques favorables à l'agriculture et possède de nombreuses terres cultivables et fertiles, largement sous exploitées, dans un pays où les paysans constituent encore 85 %

de la population totale. Elle est dotée par ailleurs de ressources naturelles variées, notamment minières. Madagascar peut enfin compter sur une population relativement peu nombreuse (10.140.000 habitants) et très jeune : 60% des malgaches sont âgés de moins de vingt ans.

Madagascar semble être appelée à jouer, à nouveau, dans les années, à venir un rôle moteur dans l'Océan Indien. La vitalité future de la francophonie dans cette partie du monde apparaît donc étroitement liée au sort qui sera réservé à la langue française et aux relations franco-malgaches par la République Démocratique de Madagascar.

Analysée sous cet angle, l'histoire récente de Madagascar a vu s'enchaîner deux phases successives : la première, caractérisée par un rejet total du français et la proclamation d'une malgachisation systématique ; la seconde, par une relance du français et l'amélioration des relations franco-malgaches. Cette évolution peut trouver une explication dans l'analyse dialectique de la langue française qui a prévalu parmi les autorités malgaches : l'affirmation de l'identité malgache s'est effectuée, dans les années soixante-dix, par la malgachisation et le rejet systématique du français, symbole de la colonisation ; les années quatre-vingt sont caractérisées au contraire par une attitude plus pragmatique de retour vers le français qui est alors ressenti comme un choix librement effectué et comme l'enrichissement réciproque de deux cultures.

I - LA FRANCOPHONIE ENTRE PARENTHESES : 1972-1980

A - La conquête de l'indépendance malgache.

L'accession de Madagascar à l'indépendance s'effectue en deux temps : en 1960, la Grande Ile accède à l'indépendance formelle ; en 1972, elle conquiert une indépendance réelle.

1. De la domination coloniale à l'indépendance formelle.

La proclamation de l'indépendance de Madagascar, le 26 juin 1960, met juridiquement fin à près de quatre-vingts années de suprématie française à Madagascar.

Celle-ci s'est tout d'abord exercée dans le cadre d'un protectorat ambigu, de 1885 à 1896. Après plusieurs tentatives d'implantation française à Madagascar - dont la première fut l'installation d'un éphémère comptoir de la Compagnie des Indes à Fort-Dauphin, situé à l'extrême Sud-Est de l'île - une première guerre éclata en 1883 entre la France et le Royaume des Hovas, unifié au début du siècle par Andranampoinimerina et son fils Radama Ier. La France occupa alors Majunga et Tamatave. Un traité fut signé en 1885 qui accordait aux français la baie de Diego-Suarez et installait à Tananarive, capitale du Royaume, un résident français chargé de présider aux relations extérieures. La France y voyait un protectorat. En fait, en l'absence de toute force militaire, le résident était impuissant à imposer ses vues dans un royaume possédant déjà les principales caractéristiques d'un Etat moderne (territoire, langue et culture, force armée) : Rainilaiarivony, premier ministre et époux des trois reines successives Rasoherina, Ranaivalona II et Ranaivalona III, conservait l'intégralité du pouvoir. La France envoya alors une expédition militaire qui débarqua à Majunga et rejoignit Tananarive pour soumettre le premier ministre (janvier-septembre 1895) ; ce dernier fut exilé et la reine maintenue sous un protectorat effectif.

L'apparition de troubles en 1895 et la rébellion de certaines ethnies soumises par les Merina, l'ethnie dominante, incita le Parlement français à voter, le 6 août 1896, l'annexion de Madagascar. Celle-ci devint ainsi colonie française. Le Général Gallieni, premier Gouverneur Général de l'Ile, prit l'intégralité des pouvoirs civils et militaires en septembre 1896 et entreprit d'achever l'unification de l'Ile, commencée par le roi des Merina, Andranampoinimerina.

La domination française se poursuivit ensuite jusqu'en 1960, sous la forme de territoire d'outre-mer sous la IVème République, puis de République autonome dans le cadre de la Communauté instituée par la Constitution de 1958.

La présence française à Madagascar fut en définitive relativement courte par comparaison avec celle qui a prévalu dans d'autres Etats francophones.

Elle a néanmoins laissé des empreintes profondes dans le pays et a notamment éclipsé, dès la fin du XIXème siècle, l'influence politique britannique qui avait été sensible pendant quelques décennies. L'emprise de la France a été particulièrement marquée dans l'organisation administrative et économique du pays ; mais elle a aussi fortement imprégné la société malgache par un phénomène d'acculturation, qui prenait appui sur l'institution, au début du XXème siècle, de l'école laïque et obligatoire, le français étant la langue officielle de la Grande Ile.

2. De l'indépendance juridique à l'indépendance réelle (1960-1975).

Pour les dirigeants malgaches, l'avènement de la IIème République et la proclamation de la "Charte nationale de la Révolution socialiste malagasy" constituent la véritable accession de leur pays à l'indépendance.

Par opposition, la Première République (1960-1972), dirigée par le président Philibert Tsiranana, avait conservé de trop étroites relations diplomatiques et commerciales avec la France. Cette dernière semblait omniprésente : dans les institutions de cette République, très inspirées de celles de la Vème République ; dans la conduite des relations extérieures ; par l'importance de son assistance technique et la présence de conseillers français auprès des équipes dirigeantes ; enfin et

surtout, par la permanence du français comme langue officielle de la nouvelle République.

La révolution de 1972 apparaît ainsi essentiellement comme une révolution nationaliste : la contestation estudiantine, qui se généralise à partir d'avril 1972, se donne des objectifs politiques mais a, pour l'essentiel, l'allure d'une révolution culturelle, - elle exige la "malgachisation" et la révision des accords de coopération de 1960 - ; elle ne vise pas fondamentalement le renversement du régime.

Les événements se précipitent néanmoins. Le 18 mai 1972, le président Tsiranana donne les pleins pouvoirs à son chef d'état-major, le Général Gabriel Ramanantsoa, après des journées d'émeutes particulièrement violentes.

La loi constitutionnelle du 7 novembre 1972, approuvée par référendum, institue ensuite un régime provisoire chargé d'élaborer une nouvelle constitution dans un délai de cinq ans.

En 1975, cependant, le Général Ramanantsoa démissionne après de nouveaux troubles ; son successeur, le Colonel Ratsimandrava, est assassiné le 11 février 1975, une semaine après sa désignation.

Une période transitoire s'ouvre à nouveau, au cours de laquelle le pouvoir est assuré successivement par un Directoire militaire (février-juin 1975), puis par un Conseil Suprême de la Révolution, présidé par le capitaine de corvette Didier Ratsiraka, ancien ministre des affaires étrangères de Ramanantsoa.

En décembre 1975, le peuple malgache approuvé par un unique référendum la nouvelle constitution, l'élection à la présidence du capitaine Ratsiraka et la "Charte nationale de la Révolution malagasy".

La constitution fait du Président de la République "l'organe suprême de l'Etat". Il nomme les membres du Gouvernement et ceux du Conseil Suprême de la Révolution, "gardiens de la révolution socialiste malgache". Ce collège constitue pour le chef de l'Etat une sorte de contrepoids à son propre gouvernement ; il lui permet de neutraliser l'élite politique du pays qui bénéficie ainsi de privilèges importants. Le Président de la République a l'initiative législative, concurremment avec l'Assemblée Nationale Populaire (137 députés), élue sous l'investiture unique du Front national pour la défense de la révolution. Ce dernier regroupe les six formations politiques qui ont fait campagne pour l'adoption des lois soumises au référendum de 1975. Le parti du Président Ratsiraka,

l'Arema, reste fortement prépondérant : il dispose d'une forte majorité à l'Assemblée Nationale Populaire élue le 28 août 1983 pour cinq ans (65% des voix) et détient 95% des présidences d'arrondissements et de communes ; il assure par ailleurs la direction des six provinces.

B - La malgachisation et le refroidissement des relations franco-malgaches.

1. La malgachisation, symbole de l'indépendance.

Le livre rouge (Boky Mena) ou "Charte nationale de la Révolution malagasy", justifie le choix du socialisme révolutionnaire pour lutter contre l'impérialisme et le colonialisme.

Le statut du français, langue officielle jusqu'en 1975, est modifié. La malgachisation du pays est proclamée. Un "malgache commun" aux dix-huit ethnies de la Grande Ile doit remplacer le français comme langage officiel. Ce rejet du néo-colonialisme culturel symbolisé par la suprématie du français, en particulier comme langue d'enseignement, est exprimé ainsi dans le livre rouge : *"Parler une autre langue n'est pas dire sa pensée avec d'autres mots, mais penser autrement, et, du même coup, penser autre chose"*.

De véhicule culturel, le français doit être ramené à un statut d'outil : *"Force est de reconnaître que pendant longtemps encore nous aurons besoin de cette langue comme d'une fenêtre ouverte sur le monde de la civilisation technique ... Il ne faut pas, sous prétexte de décolonisation, abandonner sans discernement les apports valables et utilisables des colonisateurs : ce n'est pas parce que ceux-ci ont exploité nos terres à l'aide de tracteurs et de machines agricoles qu'il faut, l'indépendance retrouvée, jeter toutes ces machines à la mer."*

La malgachisation du pays passe en premier lieu par celle de l'enseignement, officialisée dans la loi du 31 juillet 1978, portant cadre général du système d'éducation et de formation. La loi prévoit la disparition du français, langue d'enseignement, dans le système scolaire malgache, lui-même divisé en trois niveaux : le niveau I, dit *"éducation de base"* (5 années) ; le

niveau II ou "formation secondaire de base" (4 années) où l'on dispense une "formation générale et professionnelle tendant à préparer des jeunes directement opérationnels"; le niveau III dit "formation secondaire spécialisée" (3 années) qui doit à son terme "conduire à l'exercice effectif d'une profession déterminée (cadre moyen) avec polyvalence dans une famille de disciplines".

L'enseignement du français, langue étrangère, intervient en théorie dès la deuxième année de scolarité. L'objectif recherché est de conduire les élèves à la maîtrise de cette langue en fin de niveau II, soit trois années avant d'accéder à l'université où le français reste, à 95%, langue d'enseignement.

Dans les faits, les établissements malgaches ont été absorbés par les difficultés engendrées par les objectifs prioritaires de la réforme de l'enseignement : démocratisation et malgachisation. La pénurie de locaux et d'enseignants face à l'accroissement sensible des effectifs lié à la démocratisation, et l'élaboration d'un "malgache commun" aux dix-huit ethnies de la Grande Ile ont centralisé tous les efforts. L'enseignement du français, langue étrangère, a été délaissé : aussi la connaissance de cette langue est-elle très approximative dans la génération malgache postérieure à 1972.

2. Une dégradation temporaire des relations franco-malgaches.

La révision des accords privilégiés de coopération signés avec la France en 1960 figurait parmi les revendications essentielles des émeutiers du "Mai malgache" de 1972, en réaction contre le néo-colonialisme, notamment culturel, exercé par la France. De nouveaux accords, signés le 4 juin 1973 abolissent les précédents et établissent "les fondements et le cadre d'une coopération renouée entre deux partenaires égaux en droit".

La France perd ainsi son rang de partenaire privilégié de la Grande Ile, au moment où la nouvelle République démocratique malgache affirme son adhésion aux principes du "non alignement" et met en place une politique extérieure d'ouverture "tous azimuts". Cette dernière vise à assurer l'indépendance de l'Etat au moyen de la diversification de ses relations internationales économiques, financières, commerciales et socio-culturelles. La Charte de la Révolution décrit ainsi cette

philosophie : *"toute aide qui n'aide pas à se passer de l'aide étrangère doit être refusée"*.

L'avènement de la IIème République malgache et la mise en oeuvre des principes énoncés par la Charte (nationalisation des entreprises et des exploitations, évacuation des bases militaires françaises d'Ivato et de Diego-Suarez, retrait de la zone franc et création d'une monnaie et d'une banque centrale malgache indépendante, malgachisation) ont provoqué un refroidissement certain des relations franco-malgaches. Celui-ci fut néanmoins temporaire et l'accueil réservé en septembre 1978 à la délégation de la commission sénatoriale des Affaires culturelles annonçait déjà l'amélioration sensible de ces relations.

II - LA RELANCE DU FRANCAIS ET DE LA FRANCOPHONIE : "PARLER FRANCAIS, RESTER MALGACHE"

Dater avec précision l'évolution des autorités malgaches à l'égard de la France et du français est un exercice difficile. La période de rupture analysée précédemment est aujourd'hui effacée du discours officiel. Le renversement de la tendance s'est effectué par touches successives entre 1978 et 1985.

Certains observateurs ont vu la marque d'un certain retour vers le pragmatisme dans la place que, dès 1978, la loi-cadre sur l'enseignement a réservé à l'enseignement du français, langue étrangère.

La reprise, puis la multiplication des visites officielles malgaches en France ainsi que l'accueil réservé aux délégations françaises à Tananarive depuis la fin des années soixante-dix, constituent autant de signes du rapprochement franco-malgache.

En 1982, l'évolution devient plus sensible avec l'adoption par l'Assemblée Nationale populaire d'une résolution "tendant à instituer le français comme langue d'enseignement dans tous les établissements d'enseignement de Madagascar" (Annexe 1), diffusée pour information dans les principaux ministères.

Fin 1984, les autorités malgaches demandent expressément l'appui de la mission de coopération pour déclencher une "relance du français" à Madagascar. Au printemps 1985, le "Colloque de Maibahoaka" tenu à Tananarive sous l'égide de l'Association Malgache des Professeurs de Français (FMTF) avec l'appui du département linguistique de la mission de coopération, permet de dégager les axes prioritaires de cette relance. La présence et l'intervention des principaux responsables malgaches en matière d'éducation et de culture - MM. Justin Rakotonirina, Conseiller Suprême de la Révolution, Charles Zeny, Ministre de l'enseignement secondaire et de l'éducation de base, Ignace Rakoto, Ministre de l'enseignement supérieur, et Antoine Zafera Rabesa, Ministre de la recherche scientifique - apportent la caution du pouvoir politique aux analyses et aux suggestions des participants.

Enfin, la présence remarquée du Président Didier Ratsiraka aux sommets de Paris, en février 1986, puis de Québec, en septembre 1987, scelle le rapprochement entre la Grande Ile et l'univers francophone.

L'accueil particulièrement chaleureux et sans ambages qui a été réservé à votre délégation ne peut que confirmer cette évolution très favorable des relations franco-malgaches. La culture constitue une préoccupation actuelle de la société malgache qui a entrepris une réflexion d'ensemble sur son identité culturelle et la place que cette identité doit réserver au français. Notre venue précédait de peu l'ouverture, le 2 octobre dernier, d'un Conseil National Consultatif réunissant, sous l'égide de l'Assemblée Nationale Populaire, les différentes ethnies et couches sociales de la population, dans une réflexion commune sur les divers aspects de la culture malgache postérieure à la révolution.

Le retour vers le français et la francophonie résulte ainsi d'un choix délibéré et non plus d'une obligation mal digérée : il s'effectue d'abord par l'affirmation d'une culture malgache propre. Dès lors, malgachisation et usage du français ne sont plus antagonistes : il s'agit, selon l'expression consacrée du Président Ratsiraka de "parler français, rester malgache". L'évolution en faveur de la francophonie est alors conçue comme un enrichissement réciproque et permanent de deux cultures différentes.

La relance du français à Madagascar s'effectue principalement autour de trois axes : celui du français dans l'enseignement, celui de la présence culturelle francophone, celui enfin de la diffusion d'un environnement francophone.

A - Le français dans l'enseignement.

1. Le dispositif scolaire français à Madagascar.

Jusqu'en 1972, l'enseignement dispensé par les principaux établissements scolaires malgaches était analogue à l'enseignement dispensé en France.

A partir de cette date, la malgachisation de l'enseignement a fait ressentir la nécessité de créer un dispositif scolaire

spécifique se conformant aux programmes étudiés en France, pour scolariser les enfants de la communauté française restée à Madagascar qui représente encore aujourd'hui plus de 16.000 personnes. Des établissements français, gérés par des associations de parents d'élèves ont ainsi été créés dans l'ensemble de l'île.

On distingue aujourd'hui trois catégories d'établissements français à Madagascar (1).

1ère catégorie : les établissements en gestion directe.

Cette première catégorie regroupe quatre établissements situés à Tananarive : le lycée français, établissement scolaire principal, et les trois écoles primaires annexes : Ampefilona, Ampandrianomby et Ambohibao.

En raison de leur importance, ces établissements, précédemment gérés par des associations de parents d'élèves, ont, après que celles-ci se sont prononcées par un vote en assemblée générale en janvier 1986, été placés en "gestion directe". Ils sont considérés comme service extérieur de l'Ambassade.

Le lycée français est logé dans les anciens bâtiments de l'épiscopat catholique, réaménagés à cet effet. La salle d'éducation physique a par exemple été installée dans l'ancienne chapelle...

A la rentrée 1987-1988, le lycée français de Tananarive scolarisait 1.243 élèves, dont 631 français, 484 malgaches et 128 étrangers-tiers. Les trois écoles primaires comptaient 1.037 élèves, dont 609 français, 342 malgaches et 86 étrangers-tiers (annexe 2).

L'enseignement dispensé est d'un bon niveau : le taux de réussite au baccalauréat atteint 91,08% en 1987 pour le lycée de Tananarive (ce taux s'établit à 83,63% pour l'ensemble des établissements français). Le taux d'admission au brevet des collèges est de 78,17% (contre 69,33% dans l'ensemble du dispositif français).

La qualité de l'enseignement dispensé dans ces établissements en gestion directe reflète dans une large mesure

(1) Dix-sept de ces établissements, appartenant aux deux premières catégories, figurent sur la liste d'accréditation publiée conjointement, chaque année, par les ministères de l'éducation nationale, des affaires étrangères et de la coopération (et dont la plus récente a fait l'objet de l'arrêté du 10 juillet 1987, publié au Journal Officiel du 17 septembre 1987).

leur position privilégiée dans l'ensemble du dispositif français. Le lycée français de Tananarive concentre 43 des 95 postes de détachés budgétaires dans l'enseignement secondaire français à Madagascar ; les écoles primaires de Tananarive bénéficient de 10 postes de détachés budgétaires sur les 29 postes pourvus dans le primaire.

La charge supportée par le ministère de la coopération au titre de ces seuls établissements en gestion directe s'élevait en 1987 à 23.248.400 francs français, dont 23.042.400 francs au titre des rémunérations du personnel enseignant.

Les taux d'écolage n'en demeurent pas moins élevés, puisque, en 1987, ils représentaient environ 4.926.000 francs français au lycée et 4.222.000 francs dans les trois écoles primaires.

Les dévaluations successives du franc malgache (et en particulier la dernière, de 50%, en juin 1987) se traduisent dans ces établissements par une augmentation d'autant plus sensible des droits d'écolage en francs malgaches que ces établissements ont, avant même leur changement de statut, garanti aux enseignants- "recrutés locaux" une rémunération constante, en francs français, équivalente à celle qu'ils percevaient en France. C'est là un avantage considérable, dont bénéficient bien peu d'enseignants de cette catégorie dans le monde.

Pour l'année scolaire 1987-1988, les droits d'écolage demandés dans les établissements de Tananarive subissent une forte augmentation retracée ci-après.

(En FMG.)

	Tarifs 1986-1987	Tarifs prévisionnels 1987-1988	Pourcentage d'augmentation (1)
<i>Lycée deuxième cycle :</i>			
- Français	341 000	666 000	95
- Malgaches	512 000	732 000	43
- Tiers	682 000	1 213 000	78
<i>Lycée premier cycle :</i>			
- Français	284 000	555 000	95
- Malgaches	426 000	610 000	43
- Tiers	568 000	1 011 000	78
<i>Primaire :</i>			
- Français	270 000	495 000	83
- Malgaches	500 000	690 000	38
- Nouveaux inscrits malgaches ...	500 000	970 000	94
- Tiers	700 000	1 275 000	82
- Nouveaux inscrits Tiers	700 000	1 500 000	114
<i>Maternelle :</i>			
- Français	370 000	695 000	88

(1) Les parents d'élèves s'interrogent sur ces importantes augmentations qui ont été d'autant plus vivement ressenties qu'il avait été espéré lors du passage en "gestion directe" que celui-ci correspondrait à une prise en charge accrue des dépenses par la France, et donc à une diminution des taux d'écologie, par analogie avec la situation en métropole.

Ce renchérissement des frais de scolarité place de nombreuses familles dans une situation difficile. Les plus touchés par cette mesure sont les français installés à Madagascar, qui tirent exclusivement leurs revenus de la Grande Ile, et les Malgaches, même si le pourcentage d'augmentation des écolages est moins élevé pour cette catégorie. Les frais annuels de scolarisation d'un enfant malgache dans le système scolaire français représentent entre 8 et 10 mois d'un bon salaire malgache.

La seule solution concevable pour résoudre ce problème se trouve dans un "gel" - au moins momentané - des taux d'écologie ou dans un freinage systématique de leur croissance, c'est-à-dire dans une augmentation du montant des subventions de fonctionnement du ministère de la coopération aux établissements. Il conviendrait d'opérer un alignement des tarifs d'écologie des élèves malgaches sur ceux des enfants français, si

l'on veut favoriser le maintien des élèves malgaches dans nos établissements.

2ème catégorie : les établissements gérés par les associations de parents d'élèves.

Comme les précédents, ces établissements sont nés pour répondre aux besoins de scolarisation des enfants de la communauté française implantée à Madagascar, après la révolution de 1972. Cet historique explique leur déploiement sur l'ensemble de la Grande Ile.

Ces écoles sont gérées par des associations de parents d'élèves qui ont passé une convention avec l'Etat français. La responsabilité financière et administrative de ces établissements incombe à l'association ; ils sont par ailleurs placés sous la surveillance pédagogique de la mission de coopération et d'action culturelle. Ces écoles sont fédérées dans l'Association Nationale des Ecoles Françaises à l'Etranger - l'ANEFE - que préside à Paris notre collègue Jacques HABERT.

Ce dispositif recouvre à Madagascar, 18 établissements situés en province, dont :

- 2 lycées : Tamatave, Diego-Suarez ;
- 4 collèges : Antsirabe, Fianarantsoa, Tuléar, Majunga ;
- 12 écoles primaires : Antsirabe, Fianarantsoa, Mananjary, Manakara, Fort-Dauphin, Tuléar, Majunga, Nosy-Be, Ambanja, Diego-Suarez, Antahala, Ambilobe.

Ces écoles scolarisent 3.214 élèves, dont 1.759 français, 899 malgaches et 556 étrangers-tiers (annexe 2).

L'enseignement dispensé est d'un bon niveau dans l'ensemble, quoique de qualité sensiblement inférieure à celui des établissements de la capitale.

Ces établissements sont confrontés à un double problème, administratif et financier.

Le problème administratif résulte d'une mauvaise compréhension de la convention qui lie l'association de parents d'élèves, gestionnaire de l'établissement, à l'Etat. Dans de nombreux cas, on observe une confusion, dans la composition des organes, entre conseil de gestion et conseil d'établissement. Dans le premier, devraient être représentés exclusivement les parents - en majorité - et l'administration ; dans le deuxième, devraient être en outre présents les délégués des enseignants. Or, l'on

observe souvent, comme par exemple au collège de Majunga, une composition tripartite du conseil de gestion, incluant des représentants du corps professoral. Cette anomalie justifierait la révision des statuts de plusieurs associations et des règlements intérieurs de plusieurs écoles, afin de les rendre conformes à l'esprit des conventions, défini notamment dans les instructions ministérielles du 2 avril 1984.

Le problème financier résulte d'une insuffisante prise en considération des besoins de ces établissements par l'Etat. Le ministère de la coopération a engagé en 1987 une somme totale de 27.710.884 francs (dont 24.615.600 francs pour les frais de personnel) pour ces 18 établissements, contre 23.248.400 francs pour les quatre établissements de Tananarive.

Le soutien de l'Etat se traduit par l'octroi de subventions de fonctionnement et d'investissement, par le détachement d'enseignants au barème et par une aide aux recrutés locaux.

Une analyse de ces différents postes conduit au constat suivant :

1) - les subventions de fonctionnement restent souvent insuffisantes. Elle devraient être davantage orientées vers des subventions d'équipement : les écoles souffrent essentiellement de manque de matériel (tableaux noirs, machines à écrire, ordinateurs et terminaux ...). Il semblerait nécessaire de recourir dans une proportion plus importante aux crédits du FAC ;

2) - les subventions d'investissement ont été très insuffisantes dans le passé. Certaines écoles ont été récemment reconstruites (ex. Tamatave) ; d'autres néanmoins restent à l'état de baraquements et nécessiteraient un effort d'investissement urgent. Ainsi, le Collège de Majunga. Pour ce dernier, la situation s'est encore dégradée depuis le passage de la délégation sénatoriale en raison des ravages provoqués par un cyclone au début du mois de février 1988 ;

3) - le détachement d'enseignants dans les établissements de province fait à nouveau apparaître la disparité de traitement entre Tananarive et le reste de la Grande Ile.

En 1987, les deux lycées et quatre collèges d'associations se partageaient 50 "détachés au barème" alors que le lycée de Tananarive en comptait 43 ; de même, les 12 écoles primaires de province disposaient de 19 postes budgétaires, contre 10 pour les 3 écoles de Tananarive.

CORPS PROFESSORAL - ANNÉE 1986-1987

	Contrats d'assistance technique	Contrats locaux	Total
Service académique	2	»	2
Lycée Tananarive	43	44	87
Ecoles primaires Tananarive	10	36	46
Lycées Diégo-Suarez	14	7	21
Lycée Tamatave	18	7	25
Collèges de province	18	17	35
Ecoles primaires de province	19	75	94
Total	124	186	310

Pour l'année scolaire 1986-1987, le rapport entre le nombre de postes budgétaires et le nombre d'élèves français s'établissait à :

- 1 pour 59 dans le primaire,
- 1 pour 12 dans le secondaire.

La proportion de postes budgétaires dans l'encadrement pédagogique des établissements français reste donc notablement insuffisante dans le primaire, en particulier, dans certaines écoles comme celles de Tamatave et de Majunga.

Si cette proportion est plus satisfaisante dans l'enseignement secondaire, il apparaît néanmoins souhaitable de mettre fin au "gel des postes" par lequel l'Etat substitue aux postes budgétaires non pourvus, le versement au profit de l'association de parents d'élèves d'une subvention inférieure au coût budgétaire du poste gelé, puisqu'elle équivaut au coût réel d'un traitement local.

4) - l'aide aux "recrutés locaux" doit nécessairement être maintenue. Le recrutement local de personnel français qualifié se heurte - en dehors de Tananarive - au manque de renouvellement régulier de la présence française. A cette difficulté vient s'ajouter celle qui résulte de la disparité des traitements offerts aux recrutés locaux et aux détachés budgétaires. La plupart des associations de parents d'élèves gestionnaires ne parviennent pas à assurer des traitements décents à leurs contractuels locaux : nombre d'entre elles n'arrivent pas à leur garantir un salaire égal à 80% de la grille indiciaire française, ainsi que le recommande la Direction Générale des Relations Culturelles, Scientifiques et Techniques.

Ainsi, par exemple, le traitement de la directrice de l'école primaire de Fort-Dauphin équivaut à 75 % du salaire qu'elle percevrait en France.

Il apparaît d'autant plus nécessaire de maintenir une aide complémentaire aux recrutés locaux des établissements de province que ceux-ci - contrairement aux contractuels locaux des établissements en gestion directe - ne bénéficient pas de l'application du régime fiscal français. Pour ces personnels, la soumission à la fiscalité malgache entraîne un prélèvement qui varie entre 15 et 46% de la valeur nominale de leur salaire. Cette situation aggrave encore la disparité entre contractuels locaux et détachés budgétaires : les premiers gagnent trois à quatre fois moins que les seconds et sont soumis dans le même temps à une fiscalité cinq à six fois plus lourde.

L'intervention de l'Etat, sous la forme d'une prise en charge totale ou partielle des traitements des recrutés locaux, est donc une nécessité qui relève de la pure équité.

Dans les faits, l'Etat accordait, depuis plusieurs années, un petit supplément de traitement aux recrutés locaux de Madagascar, matérialisé par un chèque annuel individuel.

Le retour de Madagascar dans le champ couvert par la compétence du ministère de la coopération en juillet 1986 semble avoir perturbé le bon déroulement de cette procédure. Lors du passage de votre mission en septembre 1987, les intéressés n'avaient toujours pas perçu leur complément pour l'année scolaire échue. Malgré les assurances données aux membres de votre délégation par le ministère de la coopération, cet engagement n'a pas encore été suivi d'effet à ce jour.

Ces deux premières catégories d'établissements constituent l'essentiel du dispositif scolaire français à Madagascar. La qualité de l'enseignement dispensé et l'importance des frais de scolarité en font un enseignement réservé aux élites (1).

C'est pourquoi l'Etat français intervient partout par l'octroi de bourses scolaires aux élèves français. Pour l'année scolaire 1986-1987, 1.877 bourses ont été accordées, pour un

(1) La délégation n'a pu se rendre au complet dans les établissements de province. M. Jacques Habert qui a visité les écoles de Majunga et d'Antsirabe, a constaté que les frais de scolarité, sont d'une manière générale, moins élevés en province que dans la capitale, mais qu'ils constituent néanmoins une lourde charge pour les familles dont les ressources sont souvent moindres qu'à Tananarive.

montant total de 4.731.878 francs ; cette somme est en progression de 40,5% pour l'année scolaire 1987-1988 : elle représente un total de 6.647.441 francs.

Il serait bon que l'attribution et la distribution de ces bourses puissent être accélérées ; de plus, compte tenu des nombreuses dévaluations du franc malgache, il serait utile que ces sommes soient versées en francs français.

L'Etat français n'accorde pas de bourses de scolarité aux élèves malgaches ; certains d'entre eux obtiennent des bourses décernées localement par les associations et par les établissements eux-mêmes. Il serait tout à fait souhaitable que les bourses accordées aux enfants francophones, pour la première fois en 1987, dans certains pays (à monnaie forte, il est vrai) puissent être, dès que possible, étendues à Madagascar.

3ème catégorie : des établissements privés : un exemple, le collège de France à Tananarive (1).

Les deux catégories d'établissements étudiées ci-dessus constituent l'essentiel et l'armature du dispositif scolaire français à Madagascar. Mais il existe aussi des établissements privés qui, malgré leur manque de moyens, s'efforcent de prodiguer un enseignement français destiné à la masse des enfants malgaches.

Parmi ces établissements, il faut mentionner le "collège de France", créé à Tananarive en 1972, pour scolariser les enfants malgaches qui souhaitent poursuivre une scolarité de type français.

Ce collège scolarise aujourd'hui plus de 2000 élèves dans la plus grande misère de moyens.

Sur le plan pédagogique, le collège fournit un effort considérable, et par une discipline exceptionnelle, invite les enfants aux attitudes les plus studieuses. Les deux directrices souhaitent accueillir des inspecteurs français et aspirent à la reconnaissance officielle de l'enseignement dispensé par le collège de France - au moins pour son cycle primaire -, en application du décret du 13 juillet 1977. Cette possibilité, à laquelle le Conseiller culturel s'est déclaré très attentif, pourrait être envisagée favorablement.

(1) La délégation n'a pu visiter au complet le collège de France. Les informations ci-après lui ont été communiquées par M. Jacques HABERT.

La détermination de l'association gestionnaire à offrir aux malgaches une possibilité de poursuivre une scolarité en français mériterait d'être récompensée par l'octroi d'une subvention.

En tout état de cause, le collège de France se heurte à un besoin immense d'équipement et de matériel pédagogique (notamment de livres). On pourrait concevoir d'y envoyer des Volontaires du Service National Actif (VSNA) ou encore des religieuses sous contrat-type, comme il a été fait dans les écoles religieuses en Amérique latine.

2. Le français dans l'enseignement malgache.

La place réservée à l'enseignement du français dans les écoles malgaches diffère selon que l'on considère le secteur éducatif privé - confessionnel ou non - ou le secteur public.

Le premier, à l'écart des directives révolutionnaires, a su maintenir un enseignement bilingue de qualité - le seul qui maintienne vraiment la francophonie à un bon niveau - ; le deuxième, placé sous le signe de la malgachisation, a négligé pendant une décennie l'enseignement du français : la relance de notre langue n'en est que plus caractéristique d'une évolution des autorités malgaches vers la francophonie.

a) l'enseignement privé.

Le secteur privé, pour la majorité confessionnel (catholique, protestant, adventiste, pentecôtiste ...) scolarise 185.000 malgaches dans les cycles élémentaires et primaires et 17.000 au niveau secondaire, général et technique. L'enseignement du français y a été maintenu, en dépit de la malgachisation de l'enseignement public.

Le Bureau d'Action Pédagogique de l'Alliance Française (BAPAF) a joué, depuis le début des années quatre-vingt, un rôle fondamental dans le soutien de l'enseignement de notre langue dans les établissements privés. Créé en novembre 1980, le BAPAF est un organisme rattaché administrativement à la délégation générale de l'Alliance Française, mais financièrement autonome ; il est subventionné par le ministère de la coopération.

Dès l'origine, les activités du bureau d'action pédagogique allient formation ou recyclage des maîtres et dotation des établissements en matériel pédagogique.

La formation des maîtres est organisée sous forme de stages encadrés par des animateurs du BAPAF, dont l'action a été démultipliée par la formation d'un réseau décentralisé d'animateurs : ceux-ci étaient 15 en 1980 ; ils sont plus de 200 aujourd'hui.

Parallèlement, les établissements privés ont été progressivement dotés de matériel pédagogique de la méthode "Frères Jacques", destinée aux petites classes. Le budget annuel moyen engagé à cet effet depuis 1981 s'élève à 250.000 francs. Aujourd'hui, face à l'extension aux établissements privés de l'opération "A toi de parler" lancée dans le secteur public, l'opération "Frères Jacques" se réduit à la maintenance du matériel distribué.

Le bureau d'action pédagogique est également à l'origine de la réalisation et de la production sur place, avec des moyens artisanaux, d'une bande dessinée pédagogique, en français, conçue pour les élèves de T7 à T9 (2ème à 4ème année de secondaire), qui décrit la vie quotidienne de deux enfants malgaches : "Tefy et Tiana". Les thèmes et les objectifs retenus par cette bande dessinée se conforment aux directives du programme officiel malgache. Elle propose toute une série d'exercices, de travaux et de jeux, qui doivent permettre aux élèves de développer leur aptitude à la communication écrite et orale à partir de situations authentiques. L'aspect culturel tient une place importante dans ces ouvrages et permet aux enfants de mieux connaître leur pays : sont ainsi présentées la cérémonie traditionnelle d'exhumation des morts pratiquée sur les hauts plateaux, les coutumes des différentes régions ou encore la géographie agricole ou économique du pays.

Cette bande dessinée est imprimée en couleurs à Madagascar et vendue dans les établissements scolaires. Elle est complétée par un guide pédagogique destiné aux professeurs. En septembre 1987, la production totale s'établissait à 120.000 exemplaires.

Enfin, c'est à partir des écoles privées qu'a été lancé pour la première fois, en 1986, à Tananarive, un concours interétablissements : "l'Ecole en Fête", vaste opération de promotion du français dans la jeunesse malgache.

Afin d'associer les écoles publiques, le BAPAF a construit cette action autour de jumelages d'établissements publics et privés, réunissant ainsi les deux secteurs dans une véritable synergie en faveur de la francophonie. En 1986, 66 écoles de la capitale ont participé au concours. Les prix sont constitués de livres scolaires qui ne sont donc plus distribués mais gagnés par les élèves.

En 1987, cette opération "Ecole en Fête" a été étendue à l'ensemble du pays et a rassemblé autour du thème "Conte de fête malgache pour le monde entier", 330 établissements publics et privés, et quelques 500.000 élèves.

Activement relayé par les médias (articles de presse, reportages, diffusion des sketches sélectionnés ...), ce concours permet de mobiliser l'ensemble de l'Ile autour de la relance du français. La participation du Gouvernement français, d'éditeurs et d'organisations non gouvernementales (fondation Raoul Follereau), a permis de diversifier les prix attribués aux établissements lauréats, en réunissant un très important matériel didactique.

Pour l'année scolaire 1988, une nouvelle extension de l'opération "Ecole en Fête" prévoit des jumelages d'établissements malgaches avec des écoles d'Ile de France et d'Irlande, autour du thème de l'artisanat et du travail manuel.

b) l'enseignement public.

La réorganisation de l'enseignement malgache après 1972 a été animée par deux principes : la démocratisation et la malgachisation de la scolarité.

Les structures de l'enseignement public se sont trouvées ainsi brusquement confrontées à la mise en place d'un enseignement de masse : en 1987, près d'1,8 million d'élèves étaient scolarisés dans environ 13.000 établissements primaires ; les effectifs d'élèves poursuivant une scolarité dans le secondaire étaient estimés à près de 300.000 élèves.

La qualité de l'enseignement dispensé a subi une importante dégradation inhérente à un tel changement d'échelle. Les établissements continuent à se heurter à l'insuffisance notoire de locaux et de maîtres qualifiés, à la carence ou à la pauvreté des dotations en matériel pédagogique, aux effectifs pléthoriques qui règnent dans la majorité des classes.

Dans le primaire (niveau I), la proportion des élèves qui poursuivent une réelle scolarité est estimée à 20% seulement de l'ensemble. La médiocrité de cet enseignement est encore aggravée depuis 1983 par la fermeture des Ecoles Normales d'instituteurs, pour des motifs d'ordre budgétaire. Les maîtres sont désormais recrutés à la fin du premier cycle secondaire (niveau II) et reçoivent, en quelques semaines, un complément de formation pédagogique.

Dans le secondaire, le taux de réussite au baccalauréat, qui sanctionne la fin du niveau III, est excessivement peu élevé : il était de 14% pour la session 1986 ; il est descendu à 7,8% pour la session 1987. Il convient néanmoins d'apprécier ces résultats en tenant compte d'une volonté de restriction du nombre de bacheliers défendue par les autorités, afin de résoudre plus aisément les problèmes posés par l'inadéquation des enseignements supérieurs aux besoins du marché de l'emploi.

La malgachisation de l'enseignement, ainsi que les problèmes auxquels se sont heurtés les établissements publics, ont conduit à délaissé l'enseignement du français qui intervient en théorie comme langue étrangère, dès la deuxième année de scolarité.

La volonté politique de relance du français dans l'enseignement malgache, esquissée depuis le début des années quatre-vingt, et concrétisée, fin 1984-début 1985, par la demande officielle d'appui de la mission de coopération et par le colloque de Tananarive, conduit aujourd'hui à un renversement total de la tendance observée dans la décennie précédente.

Le soutien de la mission de coopération et d'action culturelle à la relance du français à Madagascar intervient en premier lieu dans l'élaboration de manuels de Français pour le cycle primaire. L'opération "A toi de Parler" constitue, aussi bien dans sa conception que dans sa réalisation, une véritable oeuvre de coopération franco-malgache, qui revêt, à bien des égards, un caractère exemplaire.

Un premier manuel destiné à la classe de T2 (deuxième année d'enseignement et première année de français) a été élaboré en 1985 par une équipe de pédagogues du ministère malgache de l'éducation de base, avec la participation d'un attaché linguistique de la mission de coopération. Ce manuel a en outre bénéficié de la caution scientifique et linguistique du CREDIF, un expert étant venu périodiquement faire le point avec l'équipe malgache. Ce livre a été édité en France pendant l'été 1985 par EDICEF-HATIER, en 150.000 exemplaires, soit

dans la proportion d'un livre pour deux élèves ; il a été diffusé à Madagascar au cours de l'année scolaire 1985-1986.

Nous avons eu l'honneur de remettre au ministre de l'éducation de base le second manuel de cette série, destiné à la classe de T3, en septembre 1987. Ce dernier a été élaboré dans les mêmes conditions et édité à 100.000 exemplaires.

Ces livres sont accompagnés de guides pédagogiques et de planches de langage destinées à soutenir de manière vivante l'apprentissage du français oral. Ceux-ci sont en revanche imprimés à Tananarive par le CNAPMAD (centre de fabrication de matériel didactique) où commence à fonctionner une imprimerie financée par la Banque Mondiale ; la nomination récente d'un coopérant français comme chef de fabrication du CNAPMAD devrait permettre de rendre cette imprimerie opérationnelle à brève échéance.

Le manuel de T4 est actuellement en cours d'élaboration. Un manuel de T5 prendra ensuite le relais.

Il est significatif que les premiers livres dont disposent les élèves malgaches depuis de nombreuses années, soient précisément des manuels de français.

Une vaste campagne de formation de 1.500 "animateurs F4" (conseillers pédagogiques de terrain) a été menée parallèlement à la diffusion du manuel de T2 par le service de formation du ministère de l'enseignement secondaire et de l'éducation de base, avec l'appui des deux attachés linguistiques du bureau d'action linguistique de l'Alliance Française. Cette action est relayée au niveau local par les six conseillers pédagogiques de l'assistance technique française placés auprès des académies malgaches de province.

Le soutien de la France à la relance du français dans l'enseignement intervient par ailleurs dans l'aide aux établissements de formation des enseignants.

Depuis la suppression des écoles normales d'instituteurs, cette action ne touche que l'enseignement secondaire.

Dans le premier cycle (niveau II), resté longtemps imperméable à notre influence car considéré comme le champ privilégié de la malgachisation, l'action de formation des maîtres est essentielle. Il n'existe en effet aucun manuel de français, en dehors de certaines éditions locales, par exemple celles d'un manuel de T6 "En avant la T6" conçu par les conseillers pédagogiques de Tamatave avec l'appui de la mission de

coopération ou encore de manuels de T9 et de T12 à Fianarantsoa. La formation des professeurs est assurée dans des "Ecoles Normales de niveau II" (une dans chacune des six provinces) ; trois assistants techniques (Tamatave, Antalaha, Tananarive) y sont chargés de l'enseignement du français et de la formation professionnelle.

La formation des professeurs de lycée (niveau III) incombe à l'"Ecole Normale de niveau III" implantée dans la capitale et rattachée à l'Université de Madagascar, au sein de laquelle nos coopérants assurent exclusivement la formation académique.

Le soutien de la coopération française au dispositif d'enseignement malgache concentre 54 % de l'aide totale de la France à la Grande Ile, et ne se limite pas au soutien de la relance de notre langue. La France met à la disposition du système malgache 91 assistants techniques dans l'enseignement secondaire général et scientifique, et 65 assistants dans l'enseignement secondaire technique. Il faut regretter que ces enseignants soient encore trop souvent appelés à remplir des postes qui pourraient être pourvus par des malgaches, au lieu de consacrer leurs compétences à la formation d'enseignants.

3. L'enseignement supérieur malgache.

L'université de Tananarive a été créée en 1960.

Jusqu'en 1972, elle a dispensé une formation calquée sur le modèle français et entretenait des rapports privilégiés avec les universités françaises.

En 1972, l'Université d'Etat est réorganisée et décentralisée en six centres régionaux. Elle s'articule autour de six disciplines :

- faculté de droit, d'économie, de gestion et de sociologie ;
- faculté de sciences ;
- faculté de médecine ;
- faculté de lettres ;
- école polytechnique ;
- faculté de sciences agronomiques.

L'université de Madagascar scolarise aujourd'hui près de 42.000 étudiants. A l'exception des branches "sciences" et

"lettres" pour lesquelles il n'existe pas de sélection à l'entrée, celle-ci s'effectue sur concours ou sur dossier.

L'enseignement supérieur n'a pas été touché par le mouvement de malgachisation qui a animé la filière pré-universitaire de 1972 à 1985. Les cours dispensés à l'université le sont, depuis sa création, à 95% en langue française. Ce choix répond à la volonté de conserver un vecteur d'ouverture sur l'extérieur, de communication avec le monde de la modernité et de la civilisation technique.

Les besoins exprimés par nos partenaires malgaches - et notamment par M. Justin Rakotondrainibe, recteur de l'université de Tananarive, auprès duquel nous avons trouvé un accueil extrêmement chaleureux - et les espoirs qu'ils fondent sur la coopération franco-malgache concernent essentiellement trois points.

Le premier concerne l'appui à la formation des enseignants malgaches. En 1987, la France comptait 106 enseignants mis à la disposition du dispositif d'enseignement supérieur malgache. Ces assistants techniques représentent un peu plus de 10 % de l'ensemble des professeurs de l'université. Les malgaches sont néanmoins inquiets de la diminution de ces effectifs dans les années écoulées, alors même que les besoins ressentis se sont renforcés du fait de l'accroissement des effectifs d'étudiants. Ils souhaitent voir la consolidation du nombre de détachés budgétaires de haut niveau (D.E.A.), qui permettent d'assurer un enseignement de qualité et d'encadrer les chercheurs dans l'élaboration de leur thèse. La présence de ces enseignants français reste encore à l'heure actuelle indispensable : elle doit former des enseignants malgaches de qualité, qui pourront alors assurer la relève des coopérants français.

Le deuxième point sur lequel les malgaches souhaiteraient un renforcement de la coopération française concerne la "mise à niveau en français" des étudiants malgaches.

L'essentiel de l'enseignement supérieur s'effectue en français. Officiellement, dans les programmes, les étudiants sont censés maîtriser cette langue à l'issue de la classe de T9, soit après sept ans d'enseignement du français, langue étrangère. Dans la pratique, cet objectif est loin d'être atteint, et lorsque les étudiants entrent à l'université trois ans plus tard, ils ne sont pas à même de poursuivre leur scolarité en français. Ce constat explique en grande partie l'important pourcentage d'échec (75 %) relevé lors du passage en deuxième année.

Les infrastructures et le nombre restreint de professeurs de français ne permettent pas, en effet, d'offrir des "cours de mise à niveau en français" aux étudiants de première année, trop nombreux. Ces cours ne sont assurés à l'heure actuelle qu'aux étudiants admis en deuxième année.

L'objectif des autorités malgaches est d'étendre à l'ensemble des étudiants de première année cette opération de mise à niveau : un semestre intensif de cours de français (représentant un minimum de 125 heures de cours), permettrait aux élèves de toutes disciplines d'acquérir la maîtrise orale et écrite de la langue. La mise en place de ce programme sera progressive et touchera dans un premier temps les seuls étudiants de polytechnique et d'agronomie.

Les malgaches souhaiteraient à cet effet que l'accord passé avec la Faculté de Nancy II pour le recyclage des professeurs chargés de cette mise à niveau soit plus étoffé, de manière à couvrir l'ensemble de l'île. Ils regrettent par ailleurs l'insuffisance de l'appui logistique et de mesures d'accompagnement de ce programme en matériel pédagogique.

Cette remarque conduit au troisième point évoqué par les responsables de l'université : la carence en matériel didactique et notamment en livres. Le besoin de manuels est d'autant plus ressenti à Madagascar qu'il constitue, pour l'heure, le seul moyen de combler les lacunes du système en enseignants.

Il serait urgent que la France entreprenne une opération d'envergure de dotation des établissements malgaches en manuels universitaires et scolaires, afin de remédier à cette carence unanimement dénoncée par nos interlocuteurs.

Un tel effort constitue un enjeu culturel majeur pour notre pays puisqu'il conditionne, à terme, le maintien de la francophonie à Madagascar, et donc dans l'Océan Indien ; il constitue également un enjeu politique, en raison de la concurrence offensive que mènent sur ce terrain l'Union Soviétique, la Chine et la Corée du Nord dont les manuels - imprimés en français - sont d'un coût de revient très inférieur aux nôtres.

L'action de soutien de l'enseignement du français dans le dispositif scolaire et universitaire malgache est tout à fait fondamental pour assurer la permanence d'une francophonie vivace à Madagascar. Elle serait cependant insuffisante si elle

n'était accompagnée d'opérations tendant à assurer dans l'île une présence culturelle francophone.

B - La présence culturelle francophone à Madagascar.

1. Le centre culturel Albert Camus.

Sous l'impulsion de son directeur, le centre culturel Albert Camus constitue un élément particulièrement actif de la présence culturelle francophone et de la promotion de la langue française à Madagascar.

Le centre culturel, situé en plein coeur de Tananarive, offre à ses adhérents des activités nombreuses et variées, organisées autour d'une bibliothèque, de présentations de spectacles et d'expositions, de projections et de prêts d'oeuvres cinématographiques.

La bibliothèque représente l'activité principale du centre. Elle est elle-même divisée en trois secteurs : la "bibliothèque jeunesse" où les enfants viennent lire sur place ; la "bibliothèque adulte", auprès de laquelle ces derniers peuvent emprunter des ouvrages (dans la proportion de deux livres pour une durée de quinze jours) ; le "centre de documentation" conçu pour la consultation sur place.

L'ensemble du fonds compte plus de 30.000 ouvrages (dont 4.000 à la "bibliothèque jeunesse", 4.000 au Centre de documentation et 25.000 à la "bibliothèque adultes"). La bibliothèque est en outre abonnée à près d'une centaine de revues françaises couvrant des domaines aussi différents que le droit, la santé, les sciences sociales, la communication, l'information, la littérature et les arts, et qui sont à la disposition du public au centre de documentation.

En 1986, 4.386 nouveaux ouvrages ont été mis en rayon. Cette même année, la bibliothèque a effectué 141.383 prêts, dont 91 % à des lecteurs malgaches et le centre de documentation a enregistré 65.000 consultations, dont 99,5 % de la part d'autochtones.

Depuis 1986, le processus de prêt de la bibliothèque est informatisé.

La deuxième branche d'activité du centre culturel concerne la présentation de spectacles en langue française et l'organisation d'expositions. Ces manifestations reflètent une volonté d'échange entre deux cultures. Le centre culturel se partage ainsi entre l'accueil de tournées françaises et la production locale de spectacles de marionnettes ou de pièces de théâtre jouées en français par des acteurs malgaches, comme par exemple la comédie musicale "La Reine blessée" retraçant un épisode de l'histoire de la Grande Ile, qui nous a été présentée lors de notre visite. En 1986, 18 spectacles ont été offerts au centre culturel qui ont réuni 5.725 spectateurs.

L'organisation d'expositions a été relancée à la suite du réaménagement du hall prévu à cet effet en 1986 : depuis lors, le centre s'efforce d'organiser une exposition chaque mois.

La cinémathèque et le vidéo-club représentent la troisième activité principale du centre culturel.

Chaque semaine, le centre propose à ses adhérents des projections cinématographiques choisies dans les différents répertoires du cinéma français : grands classiques, art et essai, nouvelles tendances... De même, le centre organise quotidiennement des projections d'émissions télévisées sur grand écran, accessibles gratuitement à l'ensemble des adhérents : sont ainsi diffusées les informations de la télévision française, des émissions littéraires, des documentaires, des spectacles de variétés ou des émissions de sport. La cinémathèque met par ailleurs à la disposition d'associations et de collectivités, un système d'abonnement qui leur permet d'accéder à la location d'environ 200 films longs métrages et 1.200 courts métrages.

En 1986, 1.138 longs métrages et 1.426 courts métrages ont été empruntés et ont permis une certaine décentralisation des spectacles cinématographiques, réalisée en particulier par les Alliances Françaises de province. Il serait important, ainsi que l'ont souligné nos interlocuteurs, que le stock de films (16 mm) soit renouvelé plus régulièrement.

Le vidéo-club du centre reste secondaire au regard de ses activités culturelles, mais lui fournit une part importante de ses recettes propres : le club compte plus de 300 adhérents et effectue plus de 33.000 locations par an.

Enfin, grâce à son équipement efficace et à la présence d'un coopérant (VSNA) spécialiste en matière de vidéo, le centre culturel intervient de manière déterminante dans la réalisation de productions ou de coproductions audiovisuelles destinées à

être diffusées par la télévision malgache. Cet aspect fondamental des activités du centre en faveur de la relance du français à Madagascar sera analysé plus loin.

En dehors même de cette activité, le centre culturel Albert Camus contribue très-efficacement à la présence et à la diffusion d'une culture francophone à Madagascar. Ses activités sont certes destinées à la communauté française à Madagascar, mais elles s'adressent aussi et surtout au peuple malgache. Ainsi, les cotisations annuelles versées par les adhérents au centre tiennent-elles compte de la réalité du pouvoir d'achat malgache et leur offrent-elles des tarifs particulièrement attractifs (environ 50 francs français pour les enfants et 90 francs pour les adultes malgaches, contre respectivement 200 francs et 400 francs pour les étrangers).

En 1986, le centre comptait 6.411 adhérents dont 5.400 malgaches. Parmi ces derniers, les enfants étaient de loin les plus nombreux (4.233).

Le centre culturel est subventionné par le ministère de la coopération. En 1987, cette subvention se chiffrait à 950.000 francs. La diminution de son montant en francs constants, aggravée par les conséquences des dévaluations en cascade du franc malgache, rend l'action de ses dirigeants particulièrement difficile dans une période où la demande locale s'accroît. Ainsi, est-il de plus en plus coûteux de faire venir dans la Grande Ile des spectacles et des artistes dont les cachets, exprimés en francs français, augmentent régulièrement, ou encore plus simplement de compléter le fonds de la bibliothèque.

2. Les Alliances Françaises.

Les Alliances Françaises à Madagascar jouent un rôle essentiel dans la diffusion culturelle francophone. Elles constituent un réseau déployé sur toute l'Ile : Madagascar compte actuellement 17 Alliances Françaises et 10 antennes. L'ensemble de ces associations de droit malgache sont fédérées au sein de la délégation générale de l'Alliance Française, installée à Tananarive. Seules quatre Alliances Françaises bénéficient de la présence d'un fonctionnaire détaché budgétaire français : Tananarive, Tamatave, Diego-Suarez et Majunga.

Les Alliances Françaises ont joué, plus spécialement à Madagascar, un rôle fondamental dans la survie de notre langue,

en maintenant un enseignement extra-scolaire du français, alors même que la malgachisation de l'enseignement était proclamée. Aujourd'hui, ces cours de langue constituent toujours une des principales activités des Alliances. Elles comptent plus de 8.000 élèves de français (dont plus de 4.000 à Tananarive) sur un total de 20.000 adhérents. Avec la reprise de l'enseignement du français dans le dispositif scolaire malgache, ces cours s'adressent essentiellement à un public de jeunes adultes qui utilisent le français dans leur vie professionnelle. Il n'en reste pas moins que les élèves scolarisés par ailleurs constituent un public nombreux (40 % des effectifs) et assidu.

Cet enseignement est payant mais les droits d'inscription restent délibérément très modiques (2.000 francs malgaches, soit environ 8 francs français par an, auxquels il faut rajouter 100 francs malgaches, soit environ 40 centimes par cours). En dépit du caractère symbolique de ces droits, l'activité pédagogique des Alliances Françaises s'autofinance globalement, car les cours sont dispensés par des professeurs malgaches. La subvention de fonctionnement accordée à ce titre est ainsi reconvertie en subvention d'équipement qui reste, en revanche très insuffisante.

La deuxième activité des Alliances Françaises consiste à mettre à la disposition de leurs adhérents des bibliothèques d'ouvrages français. L'ensemble des 17 Alliances réunit un fonds de 100.000 volumes. La bibliothèque de Tamatave est la mieux dotée ; elle rassemble 17.000 ouvrages.

Ces bibliothèques bénéficient d'une subvention du bureau du livre du ministère de la coopération, pour l'approvisionnement en livres non scolaires : en 1987, cette dotation représentait l'équivalent de 430.000 francs.

Les Alliances Françaises bénéficient en outre d'abonnements à 8 ou 10 revues françaises (Paris-Match, Sélection hebdomadaire du Monde, Géo, Sciences et Vie, La Recherche, Okapi, Astrapi...) et reçoivent à cet effet une enveloppe de 100.000 francs du ministère de la coopération (sur les 164.000 francs prévus à ce titre pour l'ensemble de l'île).

Face à l'importance des besoins exprimés par la population malgache, les bibliothèques des Alliances Françaises sont encore très insuffisamment dotées, notamment en livres scolaires.

Le délégué général de l'Alliance Française a, une nouvelle fois, attiré notre attention sur le problème du livre français à Madagascar - qui suscite chez nos interlocuteurs une inquiétude unanime - : le livre français à Madagascar est rare, et lorsqu'il existe, son prix le rend inabordable. En ce qui concerne les

Alliances Françaises, il nous paraît important d'entreprendre de façon urgente une action de dotation de leurs bibliothèques en livres scolaires.

Enfin, les Alliances Françaises jouent un rôle essentiel dans la décentralisation des activités culturelles à Madagascar. Leur réseau largement déployé et leur équipement en matériel scénique ou cinématographique leur permet de recevoir des spectacles ou de projeter des films en province.

La décentralisation culturelle est organisée de concert avec le centre culturel qui loue les films et planifie les tournées de spectacles.

Pour assurer cette mission de décentralisation de manière satisfaisante, les Alliances Françaises se heurtent à d'importantes difficultés : les dévaluations successives du franc malgache rendent les spectacles français difficilement abordables pour les malgaches ; le coût supplémentaire engendré par le déplacement des artistes et de leur matériel en province les rend inaccessibles. A Fort-Dauphin, par exemple, aucun spectacle n'est parvenu depuis plus de deux ans.

Le caractère déficitaire des tournées de province est pour l'instant une donnée structurelle à Madagascar : c'est pourquoi il convient de créer une subvention spécifique de décentralisation de l'activité culturelle. Une demande a été introduite en ce sens depuis 1985. En 1987, une subvention de 200.000 francs a été allouée ; elle reste encore insuffisante.

D'une manière générale, les Alliances Françaises constituent un instrument essentiel de la présence francophone à Madagascar. Elles sont cependant insuffisamment soutenues par Paris. Les Alliances Françaises se heurtent, en Afrique, à des données tout à fait différentes de celles rencontrées en Amérique latine où ces associations sont florissantes. A Madagascar, les Alliances ne reçoivent aucune subvention du Gouvernement malgache. Celui-ci ne met pas non plus de locaux à leur disposition ; enfin les recettes des Alliances sont soumises à la fiscalité malgache. Dans ces conditions, il apparaît fondamental que le Ministère de la coopération intervienne efficacement pour soutenir l'activité de ces associations. A Madagascar, sans compter le soutien au bureau d'action pédagogique, le ministère intervient par la mise à disposition de 4 détachés budgétaires, par une aide encore insuffisante du bureau du livre et par une subvention de fonctionnement aux Alliances Françaises qui va en s'amenuisant : 840.000 francs en 1986 ; 765.000 francs en 1987, alors que dans le même temps, le nombre d'antennes des

Alliances s'est accru de 6 unités. Il est à noter également que la première tranche de la subvention n'est parvenue à Tananarive qu'en septembre 1987...

L'Alliance Française réclame depuis de nombreuses années la création de trois postes supplémentaires de détachés budgétaires dont elle a un besoin urgent et qui lui permettraient de restructurer son réseau. Ces trois postes étaient inscrits en autorisation de programme au budget du Ministère de la coopération en 1985, mais ne sont toujours pas créés, alors que l'impact estimé d'un détaché dans une Alliance Française est près de cinq fois supérieur à celui d'un coopérant détaché auprès du dispositif scolaire.

C - La diffusion d'un environnement linguistique francophone dans les médias.

1. Une diffusion linguistique francophone très encourageante à la radio et à la télévision malgaches.

a) Radio-Madagascar II.

Une deuxième chaîne de radio a été créée à Madagascar le 1er juillet 1985 et émet en français. Radio-Madagascar, fréquence II prend ainsi le relais, douze ans plus tard, de la chaîne en français supprimée en 1973. Elle émet du lundi au vendredi de 18 heures à 22 heures, et de façon plus importante le week-end : de 17 heures à 22 heures le samedi ; de 12 heures à 22 heures le dimanche. Cette chaîne diffuse, de 20 heures à 20 H 45, un bulletin d'information très copieux et très écouté. Les autres programmes proviennent encore essentiellement des allocutions de Radio France Internationale (émissions culturelles et musicales pour la plupart). Cette situation est jugée provisoire et peu satisfaisante par les autorités malgaches qui veulent faire de "Fréquence II" une chaîne malgache d'expression française.

Pour répondre à cette attente, la mission de coopération est devenue productrice d'émissions de radio conçues et réalisées en collaboration avec l'association malgache des professeurs de français et pour la Radio-Télévision malgache, avec l'aide technique du centre culturel Albert Camus. Deux heures et

demie d'antenne hebdomadaire correspondent ainsi à des productions locales.

Une première émission, "Top 16 sur la 2", diffusée entre 13 H 30 et 14 H 30 le dimanche, présente des "duels" de chanteurs organisés à la faveur de la création de chansons françaises et malgachés. Des concours greffés sur l'émission permettent de stimuler l'audience et d'intéresser les jeunes.

La deuxième émission, "Coups de Coeur", diffusée les mardis de 21 H à 22 H 30, consiste en un "hit parade international de l'Océan Indien" et est coproduite avec Radio France Outre Mer à la Réunion et la Mauritius Broadcast Corporation à l'Ile Maurice.

La radio constitue encore à Madagascar un moyen privilégié de diffusion. Une politique active d'élaboration d'émissions locales en langue française mérite d'être entreprise. Sa rentabilité reste néanmoins liée à l'augmentation de la puissance des émetteurs actuels et à la constitution d'un réseau de radios locales.

b - La diffusion d'émissions pédagogiques d'apprentissage du français par la télévision.

Issue d'une recommandation du colloque de Tananarive de mai 1985, la diffusion de ces émissions pédagogiques a été mise en place dès janvier 1986. Le cadre de ces émissions a été fourni par la coopération française : en 1986 et 1987, la méthode "En français", élaborée par les éditions Didier-Hatier et composée de 39 séances, a été diffusée deux fois / en 1988, l'adaptation d'une autre série, "Entrée libre", est programmée. L'association malgache de professeurs de français a été chargée par les autorités malgaches de donner un "habillage malgache" à ces émissions. Dans un premier temps (les trois premières leçons), une présentation de la leçon de français, langue étrangère, a été expérimentée en malgache. Cette présentation, qui répond aux principes habituels de l'apprentissage d'une langue étrangère, a été paradoxalement mal perçue. Les cours sont désormais intégralement dispensés en français. Le caractère malgache de ces émissions résulte de la présence de professeurs et d'élèves malgaches, et de l'introduction, dans la présentation retenue, d'éléments culturels authentiques.

Cette série d'émissions hebdomadaires est coproduite par la Radio-Télévision malgache, l'association malgache des professeurs de français, le ministère de l'enseignement

secondaire et de l'éducation de base et le centre culturel Albert Camus qui met son matériel et ses compétences audiovisuelles à la disposition des professeurs malgaches.

L'impact de ces séries télévisées est renforcé par la diffusion dans les quotidiens à grand tirage de Tananarive, la veille de l'émission, des textes des dialogues et des exercices sur la leçon présentée. Pour résoudre le décalage entre l'édition et la livraison de la presse en province, l'association malgache des professeurs de Français a édité en 1987 un livre réunissant l'ensemble des leçons et exercices, tiré en 3.000 exemplaires et vendu au prix coûtant.

La puissance de l'utilisation de la télévision comme outil de formation doit être cependant quelque peu nuancée par la faiblesse de l'équipement en téléviseurs à Madagascar : 80.000 postes seulement, sur un marché potentiel d'environ 4 millions de foyers.

2. Un effort important reste à accomplir dans le domaine de la presse.

Deux journaux malgaches, le "Midi-Madagasikara" et "Madagascar Matin" font une part importante aux articles rédigés en français dans leur édition quotidienne.

L'absence d'un magazine francophone pour adolescents se fait néanmoins vivement ressentir, d'autant que la situation économique actuelle ne permet pas d'envisager à court terme l'importation de journaux ou périodiques français à des prix abordables.

Le problème de la presse française à Madagascar se pose dans des termes identiques à celui du livre français : cette presse est rare, et lorsqu'elle existe, son prix la rend inabordable et ne supporte pas la concurrence des innombrables revues, éditées en français, en provenance d'URSS, de Chine ou de Corée du Nord. La comparaison est frappante entre un hebdomadaire français "La sélection du Monde", vendue 1.530 francs malgaches (soit environ 7,25 francs français) et un hebdomadaire soviétique "Les nouvelles de Moscou", vendu 100 francs malgaches (soit environ 45 centimes) ou son équivalent chinois le "Beijing information" de Pékin, bradé à 50 francs malgaches (soit 23 centimes français). La comparaison devient sans espoir, dès lors que l'on aborde le prix des mensuels : un numéro de "Sciences sociales"

élaboré par l'Académie des Sciences de l'URSS et contenant 320 pages est vendu 350 francs malgaches (1,60 franc français), soit près de 5 fois moins cher que notre " sélection hebdomadaire du Monde". La liste des revues françaises, soviétiques et chinoises diffusées par la principale librairie de Tananarive est annexée ci-après (annexe 3).

MAURICE

- | | | | |
|--|--------------------|--|---------------------|
| | Capitale d'Etat | | Autoroute |
| | Ville | | Route principale |
| | Bourg | | Route secondaire |
| | Autre localité | | Autre route |
| | Limite de district | | Aéroport, aérodrome |
| | Curiosité | | Réserve naturelle |
| | Chute, cascade | | Barrage |

0 5 10 km

162 ▲ Ile aux Serpents

Ile Ronde ▲ 276

Ile Plate ▲ 95 Ilot Gabriel

163 ▲ Coin de Mire

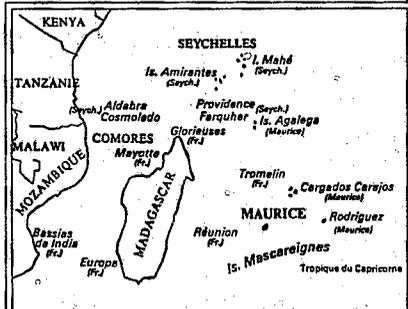
PORT-LOUIS

PLAINES WILHEMS

GRAND PORT

PORT MAHEBOURG

SAVANNE



L'ILE MAURICE

I. PRESENTATION GENERALE

"Etoile et clé de l'Océan indien". Telle est la devise de l'île Maurice, dont l'importance sur la scène internationale est sans commune mesure avec la taille particulièrement réduite. Située près du tropique du Capricorne, à 230 kilomètres de l'île de la Réunion et à 800 kilomètres de Madagascar, l'île Maurice couvre une superficie de 1.865 kilomètres carrés et atteint dans ses plus grandes dimensions respectivement 65 kilomètres du Nord au Sud et 48 kilomètres d'Ouest en Est.

L'île Maurice fut inhabitée jusqu'au XVIème siècle. Elle fut découverte vers 1510 par les Portugais, mais ceux-ci ne l'occupèrent que très épisodiquement. Elle était donc déserte lorsque les Hollandais y débarquèrent en 1598. Ils l'appelèrent "Mauritius", du nom de Maurice de Nassau. Utilisant l'île au début comme simple escale et point de ravitaillement, les Hollandais y installèrent un petit établissement en 1638, afin de prévenir les convoitises britanniques et françaises. Ils introduisirent la culture de la canne à sucre et l'élevage des cervidés. Les colons et leurs esclaves n'excédèrent jamais le nombre de 300 personnes. Ils se retirèrent progressivement et abandonnèrent définitivement l'île en 1710.

Venu en voisin de l'île Bourbon (La Réunion), le Capitaine Guillaume DUFRESNE d'ARSEL s'empara de l'île, le 20 septembre 1715, en vertu de pouvoirs royaux. Celle-ci fut aussitôt rebaptisée "Isle de France". Les premiers colons français arrivèrent en 1721. L'île fut administrée par la Compagnie française des Indes de 1722 à 1767. La personnalité de François MAHE de LABOURDONNAIS, Gouverneur de l'île de 1735 à 1746, domine cette époque.

En 1767, la Compagnie des Indes cèda ses droits au Gouvernement royal, qui administra alors directement l'île de France. Cette période fut marquée par l'arrivée des cadets de famille dont quelques noms ont traversé l'histoire, l'intendant

POIVRE, l'abbé de la CAILLE, Bernardin de SAINT-PIERRE, LA PEROUSE ou encore SUFFREN.

Durant la révolution française, l'île jouit de l'autonomie. Sous le Consulat et l'Empire, elle devint le repère de corsaires qui harcelèrent les Anglais. En août 1810, la bataille de Grand Port opposa Français et Britanniques ; ce fut la seule victoire navale des guerres napoléoniennes. En décembre de la même année, les Anglais revinrent en force et s'emparèrent de l'île. Dans l'acte de capitulation, les Britanniques s'engagèrent à respecter la langue, les lois, les coutumes et les traditions des habitants de l'île. Le français resta ainsi langue officielle de l'île Maurice jusqu'en 1827 ; de même, les codes napoléoniens constituèrent la base de la législation sous la domination anglaise. La cession officielle de l'île fut effectuée par le Traité de Paris en 1814 qui rebaptisa l'île "Mauritius" et l'associa aux destinées de l'Empire britannique.

Le XIX^{ème} siècle est marqué par un développement considérable de la culture de la canne à sucre. En 1835, l'émancipation des esclaves, qui représentaient alors près de soixante-dix pour cent de la population, provoqua une crise de la main d'oeuvre. Les colons y remédièrent en faisant appel à des "coolies" indiens (hindous, musulmans et tamouls) qui immigrèrent en nombre (plus de 450.000 entre 1835 et 1907), puis ultérieurement à des chinois.

Le 12 mars 1968, l'île Maurice accède à l'indépendance à l'issue d'un long processus de décolonisation entamé en 1948 par l'élargissement du droit de suffrage et l'institution d'un "conseil législatif" élu. Cinq constitutions la conduiront au statut d'Etat souverain ; les principales étapes résident dans la proclamation du suffrage universel, l'institution d'un début de responsabilité ministérielle en 1958, et dans la création d'un Conseil des Ministres et d'une Assemblée législative en 1964. L'autonomie interne de l'île est ainsi atteinte en 1967.

Sous la pression de la communauté hindoue et malgré la réticence des autres communautés, et en particulier de la "population générale", le principe de l'indépendance est adopté à l'issue des élections du 21 août 1967.

Les Britanniques se retirent et laissent le pays aux mains des différents groupes ethniques ; ils ont néanmoins pris la précaution d'élaborer une constitution fort détaillée qui garantit les droits des minorités.

La constitution du 4 mars 1968 a été établie par les experts du Colonial Office britannique après consultation des diverses tendances politiques mauriciennes. Les institutions sont calquées sur celles des pays du Commonwealth : l'île Maurice reste une monarchie dont le souverain est la Reine d'Angleterre, Elisabeth II. Celle-ci est représentée sur place par un Gouverneur Général. A l'exemple du régime parlementaire britannique, le pouvoir effectif est exercé par un Cabinet, émanation de la majorité du Parlement, sous le contrôle de l'opposition. Le Parlement mauricien est monocaméral. L'Assemblée législative est composée de 70 membres, dont 62 sont élus (2 députés représentant l'île Rodrigues, dépendance de Maurice) et 8 sont désignés parmi "les meilleurs perdants" afin d'équilibrer la représentation des communautés. Comme au Royaume-Uni, le chef de l'opposition parlementaire bénéficie en tant que tel d'un statut particulier et est appointé par la Reine.

La Constitution énumère par ailleurs longuement les droits et libertés individuels et ouvre à tout individu la possibilité de saisir la Cour Suprême ou de s'adresser à l'ombudsman.

L'originalité de la vie politique mauricienne depuis les années cinquante réside dans son caractère "communaliste". Les partis politiques ont été amenés dès l'origine à s'identifier à une communauté raciale et religieuse, l'allégeance à une communauté l'emportant, dans la population mauricienne, sur l'appartenance à une classe sociale ou sur la fidélité à un programme ou à un homme.

Cette caractéristique trouve son fondement dans la diversité des communautés qui peuplent l'île Maurice. La population totale de l'île est estimée à un peu plus d'un million d'habitants (dont 35.600 à Rodrigues). Parmi ceux-ci, 69,1% sont d'origine indienne (divisés eux-mêmes entre différentes ethnies : 52,6% d'hindous et 16,5% de musulmans) ; la "population générale" qui recouvre à la fois les blancs, les noirs et les métis, constitue 28,3% du peuplement mauricien ; les sino-mauriciens, arrivés au début du siècle, ne représentent que 2,6% de cette population. Il n'existe pas à Maurice, de peuple mauricien au sens propre, mais une juxtaposition de différentes communautés qui pratiquaient jusqu'à une période encore très récente une stricte endogamie tendant à préserver leur particularisme.

Ce "peuplement kaléidoscope" et l'évolution de ses différentes composantes impriment aux consultations électorales mauriciennes un certain caractère déterministe. L'île Maurice

n'en est pas moins réputée pour le fonctionnement démocratique et régulier de ses institutions qui permettent l'alternance au pouvoir de coalitions souvent éphémères, en raison de renversements d'alliances qui défient en général toute logique.

La vie politique récente est dominée par le jeu de trois partis :

- le parti socialiste mauricien, conduit par l'actuel Premier Ministre, M. Aneerood Jugnauth, né en 1980 de la sécession de députés travaillistes, dont la clientèle appartient pour l'essentiel à la communauté hindoue et notamment à la caste des Vaishyas, la plus nombreuse, dont est issu le Premier Ministre ;

- le parti mauricien social démocrate (PMSD) de M. Gaétan DUVAL, qui recrute parmi les franco-mauriciens ;

- le mouvement militant mauricien (MMM) de M. Paul BÉRENGER, qui s'appuie sur les populations musulmanes et créoles dont il capitalise les frustrations et parmi lesquelles il entretient la peur du "péril hindou" ; ce parti était allié lors des élections du 30 août 1987 au mouvement travailliste démocratique (M.T.D.) et au front des travailleurs socialistes (FTS).

Les élections anticipées du 30 août dernier ont confirmé "l'Alliance" de MM. Jugnauth et Duval au pouvoir. Les électeurs ont marqué ainsi leur attachement aux bons résultats économiques obtenus par cette équipe sortante, en dépit du scandale né du trafic de drogue dans lequel ont été impliqués plusieurs de ses députés, et qui avait justifié l'organisation d'élections anticipées.

L'île Maurice connaît en effet depuis trois ans un véritable "miracle économique". Le taux de croissance du produit intérieur brut qui était de 0,4% en 1983 a atteint 7,1% en 1986, alors qu'il s'établissait en moyenne à 1,2% pour les pays africains et 3% pour les pays industrialisés. Entre 1983 et 1987, le produit intérieur brut par habitant a presque doublé, passant de 12.700 roupies mauriciennes (1 RS = 0,5 francs) à 20.000 roupies. Dans le même temps, l'inflation a été ramenée de 5,6% à 1% par an, et le taux de chômage est tombé à moins de 10% de la population active, alors qu'il représente près de 37% de cette population dans l'île voisine de La Réunion. Le service de la dette, qui excédait 25% des ressources à l'exportation au début des années 1980, s'est stabilisé autour de 13%. La balance des paiements a retrouvé en 1986 un solde positif de 1,4 milliard de

roupies alors que le déficit de cette balance était de 1,3 milliard de roupies en 1981.

Le "miracle mauricien" résulte d'une politique volontariste qui prend appui sur trois ressources : la canne à sucre, le tourisme, la zone franche manufacturière.

La culture de la canne à sucre, activité traditionnelle de l'île Maurice, a fait l'objet, à partir de 1985, d'un vaste programme de modernisation alliant fermeture de sucreries inefficaces et accroissement de la productivité du secteur. Ces efforts ont été soutenus par une réduction des droits perçus à l'exportation sur le sucre. Avec une production stable (environ 600.000 tonnes de sucre par an), la part de ce secteur dans l'économie nationale est en diminution : elle représente à l'heure actuelle près de 10% de cette dernière, contre près du double il y a dix ans.

Le tourisme est en revanche en pleine expansion. L'île Maurice a reçu cent soixante-cinq mille touristes en 1986 ; cette activité a rapporté près de 1,175 milliard de roupies à l'économie nationale. Cent quatre-vingt mille touristes étaient attendus en 1987. Maurice poursuit dans ce domaine le renforcement sélectif de son parc hôtelier, en privilégiant le tourisme haut de gamme.

La croissance la plus remarquable résulte néanmoins de la zone franche manufacturière implantée en 1970, mais dont l'essor date réellement de 1983. Les entreprises installées dans la zone bénéficient d'avantages importants en matière fiscale et pour la mobilisation de crédits.

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité du 1er juillet 1985, les entreprises créées dans la zone franche bénéficient d'un taux d'imposition sur les sociétés particulièrement réduit (15% contre 35% pour les entreprises implantées en dehors de la zone) ; les industries créées avant 1985 ont pu opter entre ce système et l'ancien système qui prévoyait l'exonération d'impôt pendant les dix premières années d'existence, puis une réduction moindre du taux d'imposition. Ces entreprises bénéficient par ailleurs d'une exonération des taxes à l'importation des biens d'équipement et de matières premières, et de dispositions assouplies pour le rapatriement de capitaux. Elles ont enfin un accès prioritaire aux crédits et aux devises, reçoivent des subventions pour la construction d'usines et une aide importante à la promotion des exportations à l'étranger.

En 1983, 146 usines ou ateliers ont assuré une recette d'exportation de 1,3 milliard de roupies ; en 1986, le nombre des

entreprises, travaillant essentiellement dans le secteur textile, atteint 408 unités et les recettes d'exportations se chiffrent à 5 milliards de roupies, soit environ 50% des exportations totales. La part de la zone franche dans l'emploi total est passé de 25.000 personnes en 1983 à 78.000 personnes en 1986, soit environ 30% de la population active. Cet accroissement laisse entrevoir un manque de main-d'oeuvre dans les années prochaines, perceptible à l'heure actuelle dans les offres d'emplois publiées par la presse locale, en particulier pour les secrétaires qualifiées, les comptables et les techniciens.

Le "miracle économique" mauricien reste malgré tout fragile, compte tenu de la vulnérabilité du pays aux facteurs exogènes, cyclones ou protectionnisme douanier. Maurice a en effet bénéficié, dans son développement récent, des politiques favorables d'accès aux marchés de la communauté européenne et des Etats-Unis. La première lui achète ainsi l'essentiel de ses exportations de sucre, en vertu des dispositions préférentielles de commercialisation conclues dans le cadre de la convention de Lomé.

Au cours des prochaines années, le facteur déterminant du rythme de l'industrialisation et de la croissance économique de l'île résidera dans le progrès du protectionnisme qui se dessine dans certains pays industrialisés.

Pour tenter de réduire sa vulnérabilité, l'île Maurice devra nécessairement s'engager dans la voie de la diversification des produits fabriqués dans la zone franche industrielle. Le miracle économique est un fait, il convient à présent de le gérer.

La conjonction d'un régime démocratique stable et d'une économie dynamique confère à l'île Maurice une importance sur la scène internationale sans comparaison avec sa taille.

Bien que son Premier Ministre, M. Aneerood JUGNAUTH, ait annoncé dès 1983 vouloir poursuivre une politique strictement non alignée, la ligne suivie par l'île Maurice se définit davantage par sa modération et une certaine sympathie envers l'occident. Les deux axes principaux de la diplomatie mauricienne sont en effet le développement de ses relations bilatérales avec la France et l'Inde, et l'intégration régionale au sein de la commission de l'Océan Indien.

Les liens privilégiés qui unissent l'île Maurice à l'Inde résultent directement du profond attachement religieux et affectif que témoignent à l'égard de la patrie de leurs ancêtres,

les quelque 69 % d'hindous qui composent la population mauricienne.

Les relations franco-mauriciennes sont traditionnellement bonnes en raison des liens forgés par l'histoire. En 1987, la France occupait toujours le rang de premier bailleur de fonds bilatéral, avec une aide de 51 millions de francs (dont 20 millions du titre du FAC) et plus de 85,8 millions de francs de prêts de la CCCE. La place essentielle conservée par la langue française et le poids économique de la communauté franco-mauricienne dans l'île font en outre de la France un partenaire privilégié. Dès la création à Port-Louis, en 1982, de la commission de l'Océan Indien réunissant Maurice, Madagascar et les Seychelles, l'île Maurice s'est ainsi montrée très favorable à l'adhésion de la France, qui est devenue en janvier 1986 un fait accompli.

II - LA FRANCOPHONIE A L'ILE MAURICE

Toute analyse de la situation du français à l'île Maurice doit nécessairement être replacée dans le contexte particulier de l'île Maurice : la majorité de la population y doit être polyglotte.

Tout élève mauricien doit en effet acquérir rapidement, dans les premières années de son existence, la maîtrise de trois ou quatre langues :

- sa langue maternelle, tout d'abord. Celle-ci peut être le français (environ 3 % de la population), le créole (29 %), le tamoul (6 %), le bhojpuri (38 %), le maharati, le bengali, l'urdu ou l'hindi (15 %), le hakka (2 %) ou enfin le mandarin (1 %) (1) ;

- le créole, langue de la communication sociale et du discours politique. Celui-ci est employé par près de 95 % de la population, comme langage courant ; il ne peut cependant servir de vecteur dans le domaine des affaires ou de l'administration ;

- le français, langue de promotion culturelle et sociale, est maîtrisé par plus de 30 % de la population et plus ou moins compris par 75 % des mauriciens. Le français est la langue la plus diffusée par la presse et les media ; son influence est particulièrement sensible dans les racines du créole mauricien ;

- l'anglais enfin, langue officielle depuis 1827, employé dans le système éducatif mauricien et dans la vie administrative, économique et juridique, qui reste avant tout une langue écrite.

Cette compétence linguistique constitue une des richesses de l'île Maurice ; elle s'acquiert néanmoins aux dépens d'autres disciplines, en particulier scientifiques.

Située dans une perspective historique, la position du français à l'île Maurice a largement évolué. Langue officielle sous la domination française, de 1715 à 1810, puis sous l'emprise britannique jusqu'en 1827, le français fut ensuite préservé par la communauté franco-mauricienne, groupée autour de l'oligarchie sucrière et très longtemps fermée à toute influence extérieure. Si bien qu'en 1968, lorsque l'Indépendance mit l'essentiel du pouvoir politique entre les mains d'une communauté d'origine indienne largement majoritaire, le français semblait être la

(1) évaluations de l'Institut d'éducation mauricien.

langue d'une élite sociale et économique peu nombreuse, et considéré comme le dernier témoignage d'une époque révolue.

C'est pourquoi, dès 1969, la France s'est attachée dans sa politique de coopération avec l'île Maurice, tant aux aspects culturels qu'aux problèmes classiques de développement, tendant ainsi à faire percevoir le français comme la langue d'une vaste communauté internationale véhiculant des idéaux auxquels les mauriciens sont particulièrement attachés : démocratie, liberté, justice, droits de l'homme... Ces efforts ont conduit les mauriciens à effectuer un net retour vers la francophonie, sensible dès le début des années quatre-vingt. Confrontés à la nécessaire ouverture de leur économie sur l'extérieur, et jouant pour ce faire la carte de la coopération régionale avec les états francophones de l'Océan Indien, les mauriciens ont délibérément développé l'usage du français sur l'île : en quelques années, 33 % des mauriciens sont parvenus à une maîtrise du français écrit et parlé ; 75 % le comprennent plus ou moins ; près de 60 % des articles de journaux sont en français, de même que 30 % des programmes diffusés par la télévision. Les exemples pourraient être encore multipliés... L'un des faits les plus révélateurs de cette évolution des mentalités vers la francophonie nous a semblé tenir dans l'annonce qui nous a été faite de la prochaine réfection de la signalisation routière de l'île Maurice en français, alors même que le pays est officiellement anglophone.

A - Le français dans l'enseignement.

1 - Le système scolaire mauricien.

Le dispositif scolaire mauricien accueille, dans 24 collèges d'Etat et 101 collèges privés, environ 135.000 enfants dans les classes primaires et 70.000 élèves dans les cycles secondaires. L'enseignement, dispensé en anglais, est calqué sur le modèle britannique.

L'enseignement du français est néanmoins obligatoire dès le début de la scolarité et constitue avec l'anglais et les mathématiques, l'une des trois disciplines éliminatoires pour le passage dans l'enseignement secondaire.

D'une manière générale, l'enseignement mauricien connaît les problèmes liés à tout enseignement de masse. Les autorités mauriciennes sont particulièrement inquiètes de la baisse générale des résultats qui provient en grande partie du vieillissement des méthodes pédagogiques utilisées et de l'insuffisante formation des enseignants ; on relève par ailleurs un écart croissant entre les résultats enregistrés dans les zones urbaines et dans les zones rurales ; enfin, près de 50 % des enfants scolarisés quittent encore le système éducatif vers 11 ou 12 ans, dotés d'un certificat d'études primaires correspondant à un niveau d'éducation relativement faible.

L'action de la France dans ce domaine n'a qu'un effet limité en raison du choix initial en faveur du modèle britannique. L'influence de la France est cependant plus importante dans l'enseignement pré-primaire (un enseignant français est détaché à cet effet auprès du ministère de l'éducation) et dans l'enseignement technique (la France dispose de huit coopérants au lycée technique de Flacq). Pour ceux-ci, elle offre un modèle cohérent, attractif, et facilement adaptable aux besoins locaux.

• La France intervient néanmoins indirectement dans l'ensemble du dispositif scolaire mauricien par l'intermédiaire de son centre d'enseignement et de documentation implanté à Port-Louis et, auprès duquel quatre enseignants français (deux agrégés et deux certifiés) sont détachés.

C'est ainsi qu'elle contribue à la rénovation des méthodes pédagogiques, à l'évaluation, l'expérimentation et à la recherche des procédures d'enseignement, au recyclage des enseignants ; elle produit par ailleurs du matériel scolaire et péri-scolaire, écrit et audiovisuel destiné à l'apprentissage du français ou à d'autres disciplines. Dans ce cadre, votre délégation a assisté à la remise de matériel dit "coin lecture" à douze écoles primaires défavorisées. Ce ensemble réalisé par les éditions M.D.I.-Orgeval, comporte un support sonore (magnétophones) et associe apprentissage et auto-corrrection : il constitue un entraînement au travail autonome particulièrement utile dans un dispositif où les enseignants font défaut.

• La France intervient par ailleurs de manière importante par un soutien à l'enseignement du français, langue obligatoire au même titre que l'anglais, dès le début de la scolarité.

Cette aide se manifeste tout d'abord dans l'appui fourni au "Collège des ondes", institution para-étatique créée en 1986 et placée sous la tutelle du ministère de l'éducation, des arts et de la culture. La vocation de cette institution est de promouvoir le niveau d'enseignement et d'instruction, notamment celui des langues, en élaborant du matériel pédagogique et des programmes éducatifs audiovisuels diffusés par la Mauritius Broadcast Corporation (M.B.C.). L'impact de la diffusion de programmes éducatifs est particulièrement important à l'île Maurice où 30 % des foyers mauriciens possèdent une télévision, un habitant sur trois dispose d'un poste de radio et où le parc de magnétoscopes s'élève à 40.000 unités. La diffusion de ces programmes se heurte néanmoins à la saturation des capacités de diffusion sur la M.B.C., antenne de diffusion nationale. A l'heure actuelle, les programmes éducatifs du collège des ondes sont diffusés :

- le samedi matin à la télévision (9 H 30 - 12 H)

- en semaine à la radio, de 10 H 55 à 11 H 30 et de 12 H 40 à 13 H 15 ; en outre, une tranche horaire supplémentaire est prévue les mercredi et vendredi à 14 H ;

Le collège des ondes a ouvert une négociation avec la M.B.C. pour obtenir de diffuser aux heures de grande écoute ; un projet de diffusion directe dans les établissements scolaires est par ailleurs à l'étude.

Pour la réalisation des programmes éducatifs en français, le Collège des Ondes travaille en collaboration avec le centre culturel Charles Baudelaire et le centre d'enseignement et de documentation. Plusieurs émissions ont d'ores et déjà été diffusées :

. deux séries s'adressant aux élèves du primaire : "Carolus a disparu" (série adaptée de la méthode "Bonjour Line" du CREDIF) ; "Quand on a bien travaillé" ;

. quatre séries destinées au niveau secondaire : "Pour mieux dire et mieux écrire", "La grammaire française", "Littérature française" (analyses thématiques et critiques sur les principaux auteurs et textes au programme), "Littérature mauricienne d'expression française" (collection d'écrivains mauriciens constituée par le collège des ondes) ;

. d'autres séries tendent au perfectionnement des connaissances : "La vie du langage", "Ecrivez" (émissions sur les techniques de rédaction de lettres en français), "Cours de

perfectionnement en langue française" destinés au recyclage des instituteurs du niveau pré-primaire.

Le centre dispose dans l'ensemble d'un matériel audiovisuel performant (studio de production...) ; la fourniture d'un équipement audiovisuel mobile (vidéo mobile), à laquelle la France participe à hauteur de 2 millions de francs, est inscrite dans les programmes de coopération.

Enfin, la France soutient un projet tendant à implanter au collège des ondes, un ensemble multi-médias, "l'école des médias", destiné à perfectionner l'apprentissage du français pour les besoins de la communication.

Notre intervention dans l'apprentissage du français résulte également de l'action de l'Alliance Française de Port-Louis, fondée en 1884, et de ses deux antennes implantées respectivement à Rodrigues et dans le nord de l'île. L'Alliance Française dispense des cours de français à près de 6.000 élèves scolarisés par ailleurs dans les établissements mauriciens. Depuis 1896, l'Alliance décerne quatre bourses d'études supérieures aux meilleurs élèves ; les lauréats du primaire remportent des dotations en livres.

L'action de la France dans le domaine éducatif mauricien reste en définitive relativement circonscrite et se manifeste surtout par un soutien à l'apprentissage périscolaire du français.

Il en est de même dans l'enseignement supérieur : hormis une certaine présence en droit (appui à l'école d'administration) et en lettres (formation assurée jusqu'à la licence par une antenne de l'université de la Réunion), la France est totalement exclue du dispositif mauricien. Elle accorde en revanche 50 bourses d'études supérieures par année aux étudiants mauriciens : ceux-ci effectuent en général leur premier cycle à l'université de la Réunion et poursuivent ensuite leurs études en métropole. Il convient de noter, en outre, que les études supérieures françaises continuent d'exercer un fort pouvoir d'attraction sur la population mauricienne, et qu'en dehors de toute aide financière, près de 200 mauriciens partent chaque année effectuer leurs études à la Réunion ou en France métropolitaine.

2. Le dispositif scolaire français.

Les deux établissements d'enseignement français, homologués à l'Ile Maurice (Lycée Labourdonnais à Curepipe, et école du Nord à Mapou) constituent le fer de lance de la francophonie à l'Ile Maurice.

Le lycée Labourdonnais présente une structure d'enseignement complète de la douzième (grande maternelle), aux terminales A, C, D, G1, G2 et G3. Il scolarise 1.450 élèves, dont plus de 800 mauriciens.

Créé en 1962 par l'Alliance Française, le lycée appartient désormais à la Compagnie Labourdonnais-Alliance Française. Il a le statut d'établissement privé mauricien et doit en conséquence être homologué chaque année par les autorités mauriciennes, qui participent à son fonctionnement par l'octroi d'une subvention déterminée en fonction du nombre d'élèves mauriciens scolarisés. Il est par ailleurs placé sous convention de l'Etat français, depuis janvier 1985. Le lycée bénéficie d'une subvention de ce dernier à hauteur de 180.000 francs. Les droits d'écolage constituent une recette totale de 1,2 millions de francs et se décomposent de la manière suivante :

- primaire : 2.050 francs français par an

- secondaire :

. élève français : 2.350 FF/an

. élève mauricien ou double national : 1.400 FF/an

(en raison de la subvention accordée par les autorités mauriciennes)

. élève étranger : 3.500 FF/an

Pour l'année scolaire 1987-1988, 173 bourses de scolarité ont été accordées par le Gouvernement français, contre 140 l'année précédente.

Le lycée emploie trente instituteurs dans le primaire, dont 14 sur des postes budgétaires détachés de la Réunion et 16 recrutés locaux parmi lesquels 9 français. Dans le secondaire, trente professeurs, dont dix français, ont des contrats de recrutés locaux ; en revanche, 22 postes, dont le proviseur et son adjoint sont pourvus de détachés au barème.

Le problème du recrutement local se pose à l'Ile Maurice dans les mêmes termes qu'à Madagascar ; il paraît en conséquence tout à fait nécessaire que le ministère de la coopération continue à honorer chacun d'un complément de traitement annuel. Comme à Madagascar, cette procédure mise en place en 1986 a été interrompue lors du transfert des compétences opéré en juillet 1986 entre le ministère des affaires étrangères et le ministère de la coopération...

L'enseignement dispensé au Lycée Labourdonnais est très apprécié par les Mauriciens en raison de ses excellents résultats aux examens (97 % de réussite au baccalauréat en 1987).

Cet établissement constitue ainsi un élément particulièrement important du dispositif de coopération français à Maurice. Il favorise la diffusion de la culture française et assure la formation de futurs cadres mauriciens ; il donne en outre l'exemple en matière d'évolution pédagogique et scolaire (informatique, équipement...) face à un système mauricien en quête d'idées nouvelles. C'est pourquoi il est envisagé de renforcer le dispositif actuel en prévoyant l'ouverture de sections supérieures adaptées aux besoins du pays : BTS en tourisme, en comptabilité et en informatique. L'ouverture de cette dernière section a été repoussée pour l'instant devant l'impossibilité de pourvoir les postes d'enseignants requis.

Le lycée se trouve confronté cette année à un problème important qui nous a été souligné lors de notre passage : celui du financement des frais occasionnés par le baccalauréat. L'accession de l'académie de la Réunion, autrefois rattachée à Aix-Marseille, au statut de rectorat a eu pour effet de supprimer la subvention qui était accordée à l'Ile Maurice pour couvrir les frais de déplacement de son jury. En 1986 et 1987, une subvention exceptionnelle de 50.000 francs lui a été accordée à ce titre. Celle-ci est supprimée pour la session de 1988. Le problème reste entier : le recours à un jury local dévaloriserait le diplôme français et aurait pour conséquence de détourner les élèves mauriciens vers les établissements britanniques qui délivrent un diplôme de fin de scolarité établi à Cambridge. Une intervention tendant à garantir la valeur du diplôme français paraît dans ces conditions justifiée.

L'école du Nord, située à Mapou, offre une scolarité pré-primaire et primaire complète ; depuis l'ouverture en septembre 1987 d'une classe de 3ème, elle propose également une préparation totale au brevet des collèges. Créée en 1973, l'école du Nord est sous convention depuis le 1er janvier 1986. Elle

scolarise près de 500 élèves et bénéficie de 3 postes de détachés budgétaires, dont deux VSNA. Elle ne dispose, à l'heure actuelle, d'aucune subvention.

B - La présence culturelle francophone à l'île Maurice.

1. Le centre culturel Charles Baudelaire.

Installé à Rose-Hill depuis 1981, le centre culturel français occupe une place déterminante dans la diffusion d'une culture francophone à l'île Maurice ; il contribue ainsi à lutter contre la déculturation qui menace les jeunes générations mauriciennes en raison de la nette dégradation des nombreuses séries télévisées en provenance d'Inde ou des Etats-Unis.

La bibliothèque du centre culturel, fréquentée par plus de 3.000 abonnés, dont 98 % de mauriciens, met à leur disposition près de 30.000 volumes.

Le centre offre également à ses adhérents la possibilité de participer à de nombreux ateliers de musique, de peinture et dessin, de sculpture, de danse ou de vidéo ; il dispose en outre d'un laboratoire photo.

Le centre culturel est par ailleurs responsable de l'organisation de multiples manifestations culturelles présentées dans ses murs (essentiellement des expositions d'art) ou, à l'extérieur de ceux-ci, dans des salles que la France a largement contribué à rénover et à équiper : cinéma, théâtre, concerts....

Pour l'organisation de spectacles, l'île Maurice dispose ainsi d'un petit théâtre à Port-Louis, du Théâtre du Plaza de Rose-Hill qui peut accueillir jusqu'à mille cent spectateurs et dont le matériel a été offert par la France en 1981, de la citadelle de Port-Louis, équipée en son et lumière par la France dans la perspective du Festival International de la Mer de l'automne 1987, ainsi que d'un chapiteau mobile offert par la France à cette même occasion.

Les manifestations orchestrées par le centre culturel Charles Baudelaire sont en général liées au circuit des différents centres culturels de l'Océan Indien, ou résultent des occasions

offertes par la proximité de La Réunion ou encore des séjours effectués à l'île Maurice par des artistes français.

Le Centre culturel est soutenu par le Ministère de la coopération : il bénéficie de trois postes budgétaires - dont deux VSNA - et dispose d'une subvention générale de 720.000 francs et d'une subvention bibliothèque de 56.000 francs.

Compte tenu de l'activité constante du centre et de son impact sur la population et notamment la jeunesse mauricienne, il serait souhaitable d'installer ce centre dans des locaux mieux aménagés et plus adaptés à sa vocation.

2. Un univers médiatique largement francophone.

La presse mauricienne fait d'une manière générale une très large place aux articles rédigés en français : ceux-ci représentent près de 60 % de l'ensemble des articles. En outre, les deux quotidiens mauriciens les plus lus, "Le Mauricien" et "L'Express" sont presque exclusivement conçus dans notre langue.

La radio et la télévision mauricienne diffusent en français pendant les heures de grande écoute. Le principal bulletin d'information télévisé, à 19 H 30, est en français, de même que 30 % des programmes émis par la Mauritius Broadcast Corporation. A la radio, la moitié des annonces se fait en français ou dans un créole de plus en plus proche de la langue française.

Enfin et surtout, près des deux-tiers des foyers mauriciens captent la première chaîne de La Réunion qui diffuse en continu des émissions de Radio France Outre-Mer et de Radio France Internationale très appréciées par les mauriciens.

A cet égard, la France intervient essentiellement dans le domaine de la formation continue des journalistes, de l'équipement de la radio et de la télévision mauriciennes, et de l'appui à la documentation.

Une augmentation de la puissance de l'émetteur de La Réunion paraît souhaitable dans la mesure où elle permettrait à l'ensemble des foyers mauriciens de capter ses émissions, ce qui paraît essentiel pour la diffusion d'un environnement linguistique francophone à l'île Maurice.

3. La situation du livre français à l'île Maurice.

Le livre français est un produit très demandé. Il reste néanmoins trop cher pour la majorité des mauriciens. L'action de la France s'ordonne autour de deux axes.

Le premier, l'aide à la lecture publique, se traduit par le financement de bibliothèques (telle celle de la ville nouvelle de Quatre-bornes) et la fourniture régulière d'ouvrages répondant à des demandes classées par ordre de priorité. En 1986, 220.000 francs ont été affectés à l'acquisition de livres et 56.000 francs à l'importation de périodiques. La décentralisation des bibliothèques est moins problématique qu'à Madagascar, compte tenu des dimensions réduites de l'île : elle s'effectue par le moyen de bibliobus.

Le deuxième axe consiste dans le soutien accordé par la France à la maison d'édition locale, "Les Éditions de l'Océan Indien", fondée en 1977 pour des raisons essentiellement politiques, et dont la structure éditoriale reste encore embryonnaire. Une convention est actuellement en cours de préparation afin d'améliorer l'équipement, sélectionner et former un personnel compétent, constituer enfin un fonds d'ouvrages. Des stages de formation ont ainsi été organisés à l'île Maurice avec la collaboration de Hachette.

Les dimensions restreintes du marché mauricien constituent toutefois un handicap sérieux pour les Éditions de l'Océan Indien.

CONCLUSION

En conclusion, avant d'exprimer les vœux que ce déplacement lui a inspirés, votre délégation voudrait une fois encore souligner l'importance du retour vers la France et la francophonie opérée à Madagascar et à l'île Maurice.

La concomitance de ce mouvement dans les deux pays illustre très clairement la vivacité actuelle de la francophonie dans l'Océan Indien.

Au-delà des points communs, l'évolution de chacun de ces deux pays revêt un caractère remarquable : à Madagascar, ce mouvement est d'autant plus spectaculaire qu'il prend le relais d'une période de rejet que l'on a pu craindre irréversible ; à l'île Maurice, la progression de notre langue revêt un caractère particulièrement exemplaire puisqu'elle constitue l'un des seuls cas dans le monde, à la connaissance de votre délégation, où l'affirmation du français se fait au détriment de l'anglais, qui plus est, dans un pays anglophone.

Si nous avons tout lieu de nous réjouir de cette évolution favorable, celle-ci crée à notre endroit des responsabilités que nous nous devons d'endosser. Puisque Madagascar et Maurice ont désormais choisi le français comme langue d'ouverture sur l'extérieur, la France doit aider ces pays souverains, en particulier par un soutien à l'enseignement du français.

Sans reprendre ici l'ensemble des observations et des souhaits formulés dans son rapport, la mission voudrait une dernière fois attirer l'attention sur la situation du livre français dans les pays de l'Océan Indien, dénoncée de façon unanime par l'ensemble de ses interlocuteurs.

Le livre français est rare dans cette partie du monde. Lorsqu'il existe, son prix est sans commune mesure avec le pouvoir d'achat local - en particulier à Madagascar - ce qui le rend inabordable. Or, le livre français représente, dans ces pays qui manquent cruellement d'enseignants de qualité, un outil essentiel pour l'apprentissage du français.

Le problème du livre est complexe dans ces pays. L'édition locale - lorsqu'elle existe - se heurte à un marché particulièrement restreint et est condamnée, à court terme, à

rester à l'état embryonnaire. Les dons du ministère de la coopération ou des Alliances françaises demeurent nécessairement insuffisants pour satisfaire les besoins qui sont immenses. L'importation d'ouvrages achoppe sur un coût de revient excessivement élevé compte tenu des distances qui les séparent de la France. Dès lors que l'on se réfère à une logique de marché, il n'y a pas, à l'heure actuelle, de débouchés pour les éditeurs français à Madagascar ou à l'Ile Maurice.

Il convient néanmoins de sortir de ce cercle vicieux. Dans ce but, les membres de la mission ont pris, avec la collaboration de l'Ambassade de France, des dispositions afin de faire parvenir à Madagascar - encore plus défavorisée que l'Ile Maurice compte tenu de sa situation économique actuelle - des livres. A cette fin, ils ont engagé des démarches auprès d'établissements scolaires français en vue de disposer de livres scolaires devenus inutilisables en France du fait des changements de programme, et auprès des éditeurs susceptibles de leur remettre des ouvrages destinés au pilon.

Le transport des livres ainsi réunis sera pris en charge financièrement par la mission de coopération et d'action culturelle, et sera confié à un transporteur agréé par le ministère de la coopération ; la mission de coopération assurera, en outre, la distribution de ces ouvrages aux établissements malgaches.

Cette initiative veut apporter une réponse - au moins partielle - et très concrète, à l'immense besoin de connaissances et de culture francophones que votre mission a pu ressentir au cours de son séjour à Madagascar.

ANNEXES

ANNEXE 1

Résolution tendant à rétablir le français comme langue d'enseignement dans les établissements malgaches, adoptée par l'Assemblée Nationale Populaire le 10 décembre 1982

RÉSOLUTION N° 07-PR/82

tendant à instituer le français comme langue d'enseignement dans tous les établissements d'enseignement de Madagascar.

L'Assemblée Nationale Populaire,

Vu l'article 97 de l'ordonnance n° 77-018 du 24 mai 1977 relative à l'Assemblée Nationale Populaire, modifiée par celles n° 77-059 du 27 septembre 1977 et 78-007 du 2 mai 1978 :

Vu l'article 91 de son Règlement intérieur :

Suivant la proposition de résolution n° 08-PR/82 présentée en sa séance plénière du 10 décembre 1982 :

Se référant à la récente déclaration du président de la République démocratique de Madagascar selon laquelle il est prêt à recevoir des suggestions constructives ;

L'attention de l'Assemblée Nationale Populaire ayant été attirée sur l'inégalité de l'enseignement dispensé aux enfants malgaches, lors de l'examen, le 3 juin 1982, du projet de loi n° 01 complétant le Code pénal pour sanctionner la discrimination sous toutes ses formes.

Considérant, d'une part, que des étudiants malgaches, voire les jeunes élèves malgaches non boursiers, poursuivent leurs études en France, que des enfants issus de parents nantis fréquentent des établissements scolaires français, et que, d'autre part, les enfants du peuple ne reçoivent que des notions rudimentaires de la langue française. Ce qui pour ces derniers constitue un lourd handicap sur un double plan : en premier lieu les manuels scolaires en langue malgache ne sont pas encore uniformisés, chaque auteur « inventant » des néologismes qui lui sont propres, en employant des mots malgaches pas trop recherchés, et, pourtant, non à la portée des enfants en bas âge, tout ceci parce que le « malgache commun » n'a pas encore été mis au point ; en second lieu — et ce qui est le plus grave — tous les cours enseignés à l'Université et dans tous les centres universitaires se font en français ;

Affirmant qu'il ne s'agit nullement de reléguer au second plan notre langue nationale qui peut être enseignée dès le plus jeune âge, toutefois, lorsque « nécessité fait loi », la langue française doit être considérée comme un outil permettant d'acquérir le savoir. Ce que d'ailleurs met en exergue le livre rouge :

« Force est de reconnaître que pendant longtemps encore, nous aurons besoin de cette langue comme d'une fenêtre ouverte sur le monde de la *Civilisation technique*... Il ne faut pas, par exemple, sous prétexte de décolonisation, abandonner sans discernement les apports valables et utilisables des colonisateurs. Ce n'est pas parce que ceux-ci ont exploité nos terres à l'aide de tracteurs et de machines agricoles qu'il faut, l'indépendance retrouvée, jeter toutes ces machines à la mer ;

Rappelant, en outre, que lors de sa conférence de presse du 17 mai 1982, le président de la République s'est déclaré entièrement favorable au bilinguisme voire au polylinguisme, et que, d'un autre côté, nos jeunes étudiants de 1972 ont revendiqué la malgachisation non pas pour un enseignement dispensé intégralement en malgache mais pour adapter l'enseignement aux réalités et aux nécessités malgaches. C'est ainsi d'ailleurs qu'il est stipulé dans la Charte de la Révolution malgache que :

« Les recherches commencées pour l'élaboration du « malgache commun » et pour rendre son utilisation courante et généralisée, seront poursuivies et développées... Toutefois, il faut noter qu'il s'agit là d'un travail de longue haleine. Et avant d'aboutir à la consécration de ce « malgache commun », l'on utilisera cumulativement le malgache officiel, le malgache dans ses variantes régionales et le français ».

Rappelant, d'autre part, que la constitution du 31 décembre 1975, soucieuse de l'égalité de tous en matière de développement, stipule en son article 12 :

« L'Etat assure l'égalité de tous les citoyens en

- s'engageant à lever les obstacles d'ordre économique et social qui limitent l'égalité entre les citoyens, entravant le développement de la personne humaine...
- prescrivant toute discrimination tirée de la race, de l'origine, de la croyance religieuse, du degré d'instruction, de la fortune ou du sexe »

Convaincue qu'il y a lieu de traduire dans les faits ces grands principes de la constitution,

Propose :

Que la langue française soit inscrite comme langue d'enseignement au même titre que le malgache dans tous les établissements d'enseignement de Madagascar :

A titre transitoire, le malgache sera progressivement remplacé par le français dans toutes les classes où l'enseignement est prodigué en malgache, notamment en ce qui concerne les matières scientifiques.

Antananarivo, le 10 décembre 1982.

Le secrétaire.

Le président de l'Assemblée Nationale Populaire.

Signé : Midison Avonelirá.

Signé : Lucien Xavier Michel-Andrianarahinjaka.

ANNEXE 2

Effectifs des élèves scolarisés dans les établissements français de Madagascar pour l'année scolaire 1987-1988

MADAGASCAR

Effectifs d'élèves scolarisés dans les établissements français (année scolaire 1987-1988).

1987/1988	Maternelles	Primaire	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	Divers	Total	Variations 1988/1987
<i>Ecole française Ambanja :</i>							
F (1)	11	19				30	+ 3
M (2)	8	15				23	
E (3)	2	13				15	
Total	21	47				68	+ 6
<i>Ecole française Antalaha :</i>							
F	8	29				37	- 1
M	8	18				26	+ 9
E	1	8				9	
Total	17	55				72	+ 8
<i>Collège français Antsirabe :</i>							
F	17	44	28			89	- 28 (-23,93)
M	5	42	30			77	- 5
E	3	22	21			46	+ 1
Total	25	108	79			212	- 32
<i>Lycée français Antsirananana (Diogo Suarez) :</i>							
F	28	165	95	18	CA (4) + 66	372	+ 11
M	13	66	69	15	- 1	164	+ 4
E	2	39	57	11	- 1	110	
Total	43	270	221	44	(68)	646	+ 14
<i>Collège français Fianarantsoa :</i>							
F	30	91	53			174	+ 10
M	6	43	47			96	+ 10
E	4	15	24			43	- 7
Total	40	149	124			313	+ 6

1987/1988	Maternelles	Primaire	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	Divers	Total	Variations 1988/1987
<i>Ecole française Fort-Dauphin :</i>							
F		33				33	+ 8
M		22				22	- 3
E		11				11	- 6
Total		66				66	- 17 (-20,47)
<i>Collège français Majunga :</i>							
F	74	222	104		CA (4) 15	415	+ 42
M	6	48	53			107	- 10
E	1	26	30			57	- 14
Total	81	296	187		15	579	+ 18
<i>Ecole française Manakara :</i>							
F	10	10				20	+ 8
M	12	19				31	- 15
E							- 5
Total	22	29				51	- 12
<i>Ecole française Mananjary :</i>							
F		23				23	+ 5
M		13				13	
E		2				2	
Total		38				38	+ 3
<i>Ecole française Nosy-Be :</i>							
F	7	19				26	- 6
M	3	14				17	
E	3	8				11	
Total	13	41				54	- 14
<i>Lycée français Tamatave :</i>							
F	22	171	103	37	CPPN (4) + 12	345	- 13
M		106	91	39	+ 10	246	
E	8	89	79	24	+ 4	204	
Total	30	366	273	100	(26)	795	- 23
<i>Ecole primaire Ambohibao Tananarive :</i>							
F	26	34				60	+ 10
M	8	31				39	- 2
E	8	2				10	- 3
Total	42	67				109	- 15

1987/1988	Maternelles	Primaire	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	Divers	Total	Variations 1988/1987
<i>Ecole primaire A Ampefitoha Tananarive :</i>							
F	55	216				271	- 92
M	3	154				157	- 34
E	1	24				25	- 2
Total	59	394				453	- 128
<i>Ecole primaire B Ampandrianomby Tananarive :</i>							
F	55	223				278	- 4
M	1	145				146	- 28
E	3	48				51	- 13
Total	59	416				475	- 45
<i>Lycée français Tulear :</i>							
F			407	224		631	+ 35
M			324	160		484	- 1
E			68	60		128	- 37
Total			799	444		1 243	- 3
<i>Collège français Tulear :</i>							
F	23	88	84			195	- 12
M	7	38				77	
E	5	23	20			48	
Total	35	149	136			320	- 13
<i>Madagascar :</i>							
F						2 999 (54,58 %)	- 51 élèves
M						1 725 (31,39 %)	- 29 élèves
E						770 (14,01 %)	- 167 élèves
Total						5 494	- 247 élèves

- (1) Français.
- (2) Malgaches.
- (3) Etrangers-tiers.
- (4) Classes adaptées.
- (5) Classes pré-professionnelles de niveau.

COLLÈGE DE FRANCE

ANNÉE SCOLAIRE 1987-1988

Nombre de divisions - Effectif des élèves.

Niveau	Nationalité	Code	Nombre de classes ou divisions (1)	Nombre d'élèves						
				Français (2)		Nationaux	Etrangers tiers	Total	Enseignement direct (3)	Enseignement complet avec C.N.E.D. (3)
				Français	dont binationaux (2)					
1	2	3	4	5	6	7	8			
Sections à programmes français ou bilingues.										
Maternelle 1 (petite section)	000001	4	14	«	71	24	109	«	«	
Maternelle 2 (moyenne section)	000101	6	16	«	169	14	199	«	«	
Maternelle 3 (grande section)	000201	7	21	«	197	12	230	«	«	
Total préélémentaire	000901	17	51	«	437	50	538	«	«	
C.P.	001001	6	14	«	199	19	232	«	«	
C.E. 1	001101	7	17	«	238	21	276	«	«	
C.E. 2	001201	5	59	«	120	21	200	«	«	
C.M. 1	001301	4	20	«	118	14	152	«	«	
C.M. 2	001401	4	18	«	120	18	156	«	«	
Total primaire	001901	26	128	«	795	93	1 016	«	«	
Sixième	002001	5	23	«	113	15	151	«	«	
Cinquième	002101	4	16	«	100	14	130	«	«	
Quatrième	002201	4	12	«	76	21	109	«	«	
Troisième	002301	3	10	«	63	11	84	«	«	
Total premier cycle	002901	16	61	«	352	61	474	«	«	
Seconde	003001	1	4	«	24	6	34	«	«	
Première	003101	«	«	«	«	«	«	«	«	
Terminale littéraire (4)	003201	«	«	«	«	«	«	«	«	
Terminale scientifique (5)	003301	«	«	«	«	«	«	«	«	
Terminale technique (6)	003401	«	«	«	«	«	«	«	«	
Total second cycle long ..	003901	1	4	«	24	6	34	«	«	
C.A.P. trois ans	004001	«	«	«	«	«	«	«	«	
B.E.P.	004101	«	«	«	«	«	«	«	«	
Total second cycle court ..	004901	«	«	«	«	«	«	«	«	
Sections à programmes nationaux (7).										
Premier degré + préélémentaire	005001	«	«	«	«	«	«	«	«	
Premier cycle	005101	«	«	«	«	«	«	«	«	
Second cycle long	005201	«	«	«	«	«	«	«	«	
Total sections nationales ..	005901	«	«	«	«	«	«	«	«	
Total général	999901	60	244	«	1 608	210	2 062	«	«	

(1) A chaque niveau d'enseignement peut correspondre une ou plusieurs divisions. En cas de classe unique, ne compter que le nombre effectif de classes dans le total.
 (2) Dans la première colonne « Français » doivent figurer tous les élèves qui sont français ou qui ont la double nationalité : « française + nationalité du pays ». Dans la deuxième colonne « dont binationaux », ne doivent figurer que les élèves qui ont la double nationalité : « française + nationalité du pays ». En conséquence, la colonne 3 ne peut jamais être supérieure à la colonne 2 et ne doit pas être comprise dans le total colonne 6.
 (3) Les élèves de la colonne « total » 6 doivent être répartis entre les colonnes 7 et 8 (colonne 7 + 8 = colonne 6).
 (4) Littéraire - A, B.
 (5) Scientifique - C, D, E.
 (6) Technique - F, G, H.
 (7) Pour classer les élèves, faire référence au système français en considérant le niveau où se ferait le passage dans le cycle supérieur.

ANNEXE 3

**Listes de la presse française, soviétique et chinoise diffusée
par l'une des principales librairies de Tananarive,
avec indication de leur prix de vente**

PRESSE FRANÇAISE

I. — Importation par bateau.

(En FMG.)

Hebdomadaires :

● <i>Femme actuelle</i>	1 295
● <i>Journal de Mickey</i>	1 880
● <i>Moto Revue</i>	3 055
● <i>Nouveau Pif</i>	2 580
● <i>Nous Deux</i>	1 480

Bi-mensuels :

● <i>Akim</i>	1 880
● <i>Auto-Journal</i>	4 230
● <i>Atemi</i>	1 645
● <i>Salut</i>	1 530

Mensuels :

● <i>Automobile</i>	3 995
● <i>Blek</i>	1 995
● <i>Burda Moden</i>	8 110
● <i>Ça m'intéresse</i>	4 230
● <i>Captain Swing</i>	1 880
● <i>100 Blagues</i>	1 390
● <i>Charme Color</i>	1 645
● <i>Cosmopolitan</i>	2 820
● <i>Enfants Magazine</i>	2 820
● <i>Haut-Parleur</i>	»
● <i>Kiss Color</i>	1 645
● <i>Kiwi</i>	1 645
● <i>Maison Bricolage</i>	4 230
● <i>Maison de Marie-Claire</i>	3 525
● <i>Marie-France</i>	2 820
● <i>Mickey Parade</i>	2 820
● <i>1 000 Mailles</i>	2 470
● <i>Onze</i>	3 290
● <i>Parents</i>	2 585
● <i>Photo</i>	4 700
● <i>Foto-Music</i>	2 820
● <i>Première</i>	3 525
● <i>Prima</i>	2 305
● <i>Rodéo</i>	1 645
● <i>Science et vie</i>	3 760
● <i>S. C. Sans Souci</i>	835
● <i>Union</i>	1 670
● <i>Video 7</i>	4 230
● <i>Vital</i>	3 290

II. — Importation par avion.

● <i>Paris-Match</i>	4 500 FMG
● <i>Nouvel Observateur</i>	4 500 FMG
● <i>Figaro Magazine</i>	4 500 FMG
● <i>Madame Figaro</i>	4 500 FMG
● <i>Le Point</i>	4 400 FMG
● <i>L'Express</i>	4 400 FMG
● <i>Monde Hebdo</i>	1 590 FMG
● <i>Argus Automobile</i>	4 400 FMG

PRESSE SOVIÉTIQUE

(En FMG.)

I. — Hebdomadaires.	
● <i>Nouvelles de Moscou</i> (Ed. française/anglaise/arabe/russe) ..	100
● <i>Temps Nouveaux</i> (Ed. française/anglaise/arabe/russe)	120
II. — Mensuels.	
● <i>XX^e siècle et la paix</i>	110
● <i>Aste/ Afrique d'aujourd'hui</i>	250
● <i>La culture et la vie</i>	250
● <i>Socialisme T.P.</i>	200
● <i>Sport en U.R.S.S.</i>	170
● <i>Revue militaire soviétique</i>	200
● <i>Femme soviétique</i>	250
● <i>Union soviétique</i>	250
● <i>Film soviétique</i>	250
● <i>Voyage en U.R.S.S.</i>	300
● <i>La vie internationale</i>	300
● <i>Œuvres et opinions</i>	350
● <i>Sputnik</i>	350
● <i>Micha</i>	350
● <i>Sciences sociales</i>	350
● <i>Commerce extérieur</i>	500
● <i>Panorama olympique</i>	700

PRESSE CHINOISE

(En FMG).

I. — Hebdomadaires.	
● <i>Beijing transformation</i>	50
II. — Mensuels.	
● <i>La Chine</i>	350
● <i>La Chine en construction</i>	250

